SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

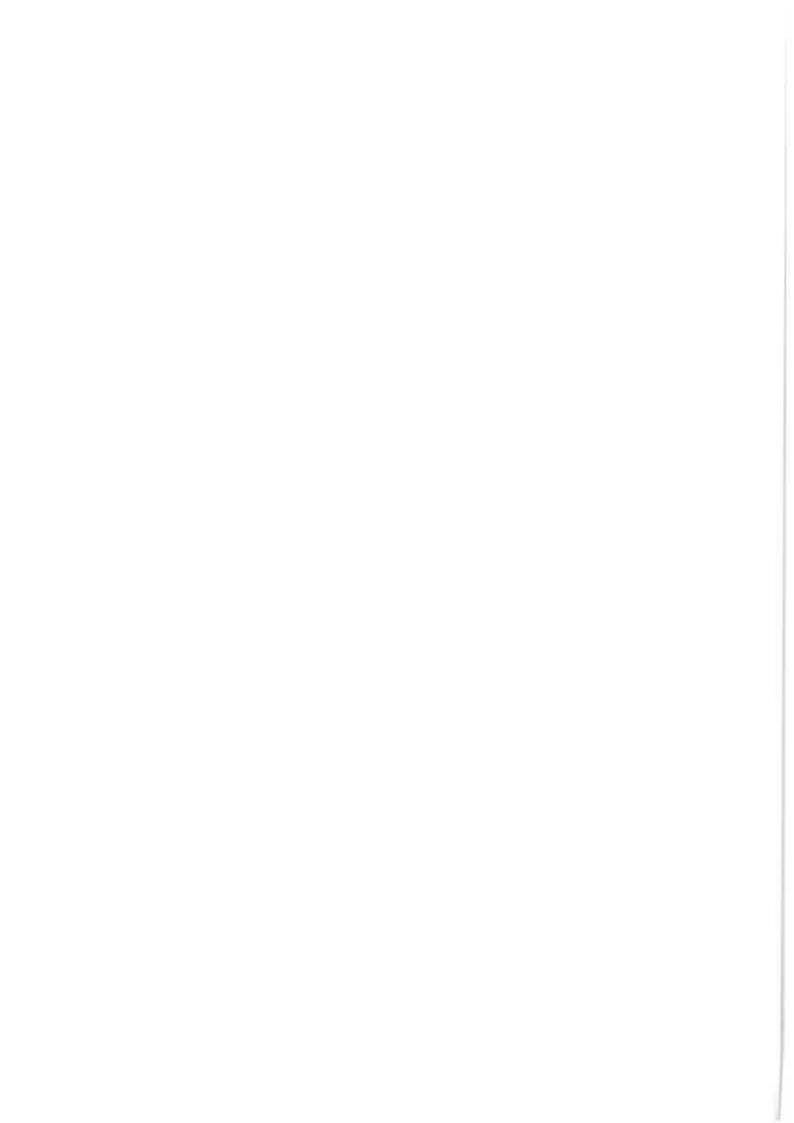
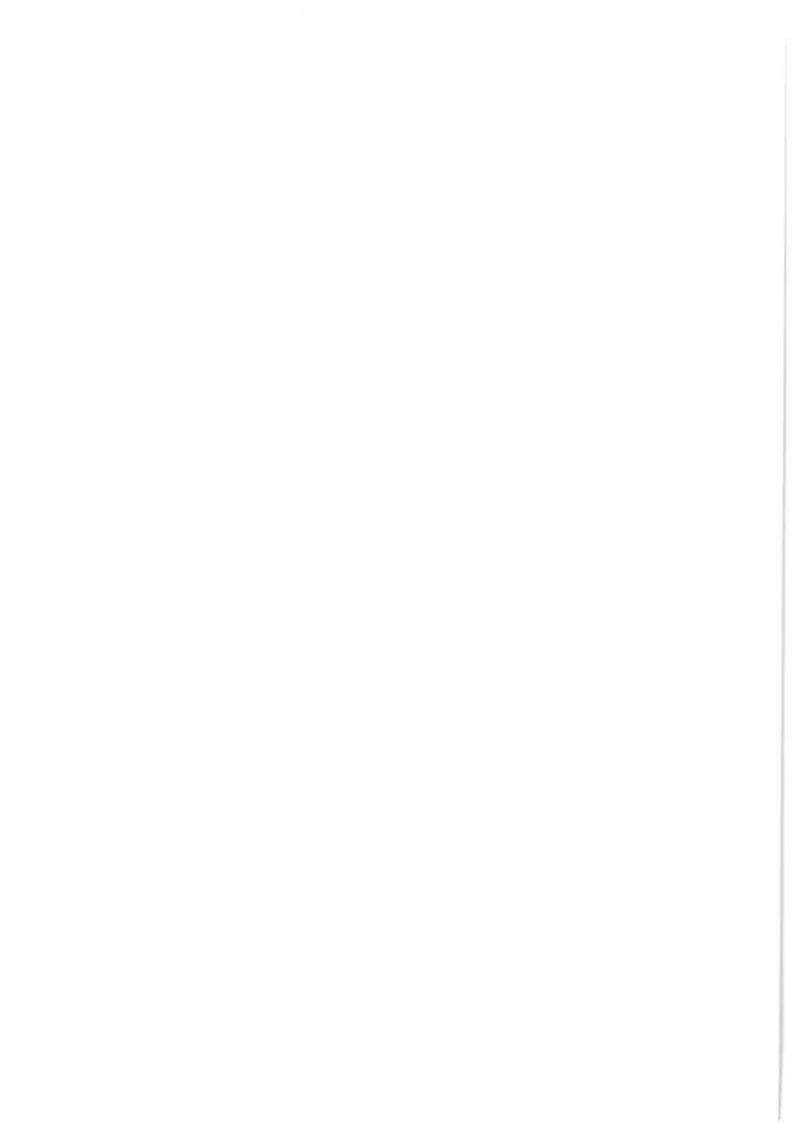


Table des matières

1.	. Prea	mbule	3
2.	. Cara	ctérisation technique du service	4
	2.1.	Présentation du territoire desservi	4
	2.2.	Mode de gestion du service	5
	2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
	2.4.	Nombre d'abonnés	5
	2.5.	Eaux brutes	8
	2.5.1	. Prélèvement sur les ressources en eau	8
	2.5.2	. Achats d'eaux brutes	9
	2.6.	Eaux traitées	
	2.6.1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	2.6.2		
	2.6.3		
	2.6.4		
	2.6.5		
	2.6.6		
	2.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
3.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	13
	3.1.	Modalités de tarification	13
	3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
4.	Indic	ateurs de performance	
••	4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	4.3.	Indicateurs de performance du réseau.	
	4.3.1.	•	
	4.3.2.	, ,	
	4.3.3.		
	4.3.4.	1	
		Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
5.		cement des investissements	
٥.		Branchements en plomb	
		Montants financiers	
		État de la dette du service	
		Amortissements	
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	∠ 4
		inces environnementales du service	25
		Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
6.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
		-	
		Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
		Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
7.	Tablea	au récapitulatif des indicateurs	27



1. Preambule

La qualité du service est une préoccupation essentielle du SIVOM de la Rive Gauche du Cher. Etant situé dans une zone sensible au regard de la disponibilité de la ressource, zone de répartition des eaux, ZRE, un effort accru est nécessaire pour produire et distribuer une eau de qualité. Il existe seulement une vingtaine de secteurs identiques sur le territoire Français.

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) répond au formalisme proposé par l'Observatoire des Services de l'Eau et de l'Assainissement. Il est également complété d'ajouts de données et d'informations permettant de préciser la qualité de nos services.

2. Caractérisation technique du service

	2.1. Présentation du terri	toire des	servi			
Le	Le service est géré au niveau communal intercommunal Nom de la collectivité : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte Compétences liées au service : Oui Non Production					
•	Nom de la collectivité : SIVOM RIVE	E GAUCHE	DU CHER			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : S	yndicat Mix	te		
٠	Compétences liées au service :		0.1	N		
			Oui	Non		
	Production		abla			
	Protection du point de prélève	ment (1)	\boxtimes			
	Traitement (1)		\boxtimes			
	Transfert					
	Stockage (1)		\boxtimes			
	Distribution		$\overline{\checkmark}$			
	(1) A compléter					
•	AUDES, CHAMBERAT, CHAZEMA COURCAIS, DOMERAT, HURIEL, I PREMILHAT, QUINSSAINES, SAIN	IS, COMMU LA CHAPEL T-DESIRE,	JNAUTÉ D AUDE, LA SAINT-ELC	'AGGLOMÉRAT MAIDS, LIGNE DY-D'ALLIER, S	TION MONTLUCONNAISI ROLLES, MESPLES, AINT-MARTINIEN, SAIN	
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
• au		☐ Oui, da	te d'approba	ntion*:	Non	
•	Existence d'un règlement de service	⊠ Oui, da	te d'approba	ation*:1995	☐ Non	
•	Existence d'un schéma directeur	☐ Oui, dat	te d'approba	tion*:	🗆 Non	
	• *Un document intitulé « so diagnostic et n'a pas fait l'objet d			mais il se concer	ntre surtout sur la partie	

^{*} Approbation en assemblée délibérante

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en	☑ Syndicale, sans création de régie spécifique,
	☐ régie avec prestataire de service
	□ régie intéressée
	☐ gérance
	☐ délégation de service public : affermage
	☐ délégation de service public : concession

2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 25 000 habitants au 31/12/2014 (24 539 au 31/12/2013).

2.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 657 abonnés au 31/12/2014 (13 629 au 31/12/2013).

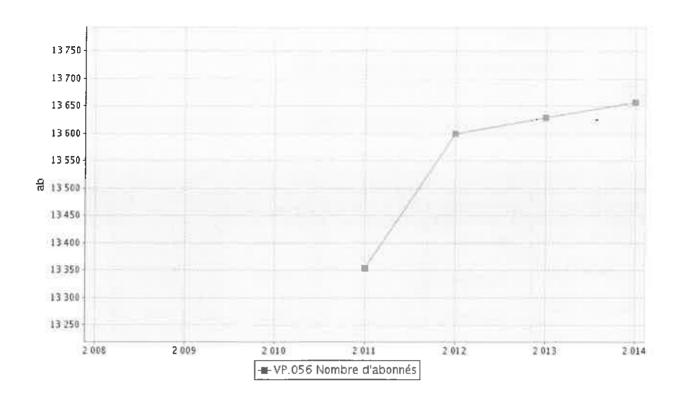
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
ARCHIGNAT	235	191	43	234	- 0,43 %
AUDES	278	241	38	279	0,36 %
CHAMBERAT	261	194	67	261	0,00 %
CHAZEMAIS	323	278	45	323	0,00 %
COURCAIS	256	204	51	255	- 0,39 %
DOMERAT	4630	4353	295	4648	0,39 %
HURIEL	1514	1403	116	1519	0,33 %
LA CHAPELAUDE	615	538	78	616	0,16 %
LAMAIDS	109	100	11	111	1,83 %
LIGNEROLLES	389	364	29	393	1,03%
MESPLES	121	96	22	118	- 2,48 %
PREMILHAT	1087	989	106	1095	0,74 %
QUINSSAINES	730	686	51	737	0,96 %
SAINT-DESIRE	379	310	69	379	0,00 %
SAINT-ELOY-D'ALLIER	74	52	21	73	- 1,35 %
SAINT-MARTINIEN	341	297	41	338	- 0,88 %
SAINT-PALAIS	200	173	24	197	- 1,50 %
SAINT-SAUVIER	338	277	60	337	- 0,30 %
SAINT-VICTOR	683	581	103	684	0,15 %
TEILLET-ARGENTY	333	301	30	331	- 0,60 %
TREIGNAT	386	264	120	384	- 0,52 %
VIPLAIX	347	268	77	345	- 0,58 %
Total	13 629	12160	1497	13 657	0,20%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,66 abonnés/km au 31/12/2014 (13,62 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2014 (1,8 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88,98 m³/abonné au 31/12/2014. (92,95 m³/abonné né au 31/12/2013).



2.5. Eaux brutes

2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

6

Le service public d'eau potable prélève directement 422 952 m³ pour l'exercice 2014 (394 080 pour l'exercice 2013).

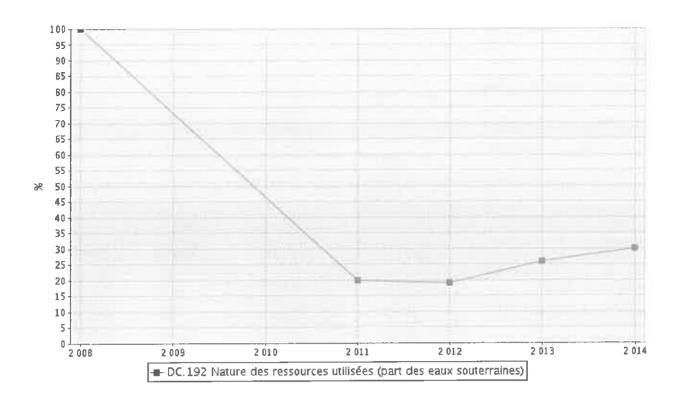
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Les Patureaux - Puits n° 4	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 5	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 1	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 3	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 13	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 2	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 6	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Les Patureaux - Puits n° 7	Souterraine		49 260	52 869	7,3%
Total	Souterraine		394 080	422 952	7,3%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 30%.

Les prélèvements s'effectuent dans la nappe alluviale du Cher, sur la commune de St Victor (03410). Bien que ceux-ci soient effectués par le biais de puits, une captation indirecte des eaux du Cher est possible.

70 à 80% de l'eau est toutefois produite à l'usine du SPEC (syndicat de production des eaux du Cher) dont le SIVOM est le principal financeur des investissements et du fonctionnement. La ressource utilisée est l'eau brute du Cher, qui subit un traitement complexe avec décantation physico chimique et filtration.



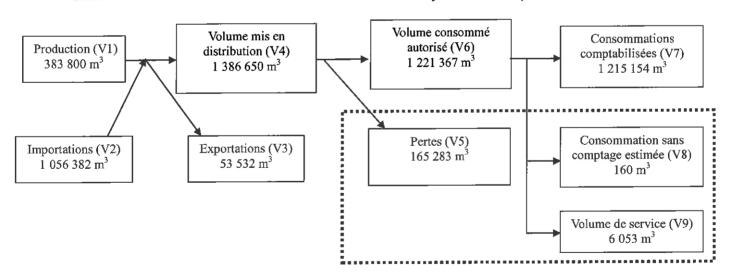
2.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet

2.6. Eaux traitées

2.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014





Production

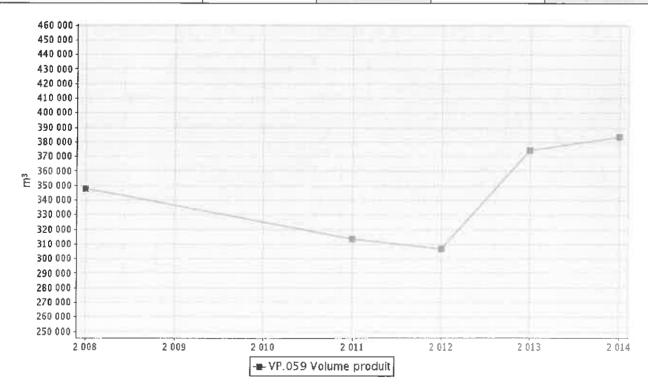


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de St Victor – Les pâtureaux	Aération, désinfection au KMNO4, filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Les Patureaux - Puits n° 4	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 5	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 1	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 3	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 13	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 2	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 6	46 821	47 975	2,5%	80
Les Patureaux - Puits n° 7	46 821	47 975	2,5%	80
Total du volume produit (V1)	374 569	383 800	2,5%	80



Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
CAM – secteur les Etourneaux	33651	32908	- 2,21 %	
Marche et Boischeaux	55761	81657	46,44 %	
Sivom Région minière	4572	4515	- 1,24 %	
spec	1 002 108	937 302	- 6,55 %	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 096 092	1 056 382	-3.6%	80

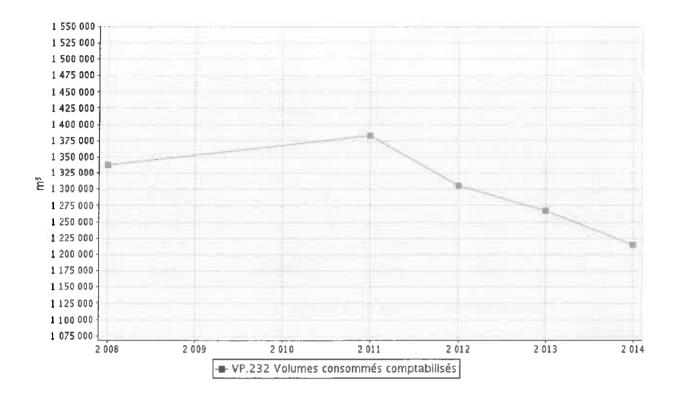
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	997 299	1 001 676	0,4%
Abonnés non domestiques	269 477	213 478	-20,8%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	1 266 776	1 215 154	-4,1%
Service de Gouzon (2)	10 180	8 919	
Service de Région minière (Vaux) ⁽²⁾	50 131	44 613	·
Total vendu à d'autres services (V ₃)	99 271	53 532	-46,1%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



2.6.5. Autres volumes

2.0.3.	

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	700	160	-77,1%
Volume de service (V9)	5 745	6 053	5,4%

2.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 273 221	1 221 367	-4,1%

2.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 000 kilomètres au 31/12/2014 (1 001 au 31/12/2013).

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
	Part de la collect	ivité	
Part fixe (€ I	HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62,3 €	66 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proporti	onnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	1,61 €/m³	1,63 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	€/m³	1,63 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et redeva	nces	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m³	0,31 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :SMEA	0,13 €/m³	0,13 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

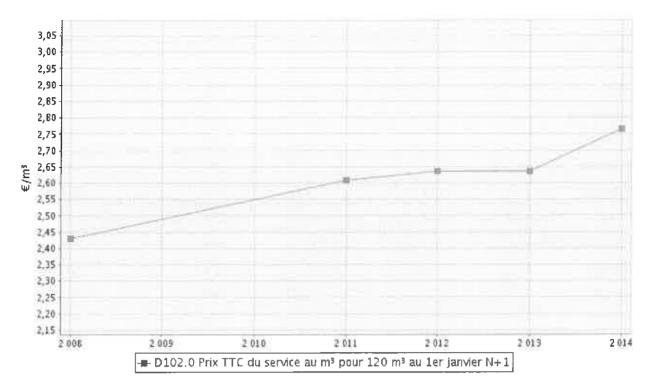
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes : Délibération du 23/06/2014effective à compter du 1/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	62,30	66,00	5,9%
Part proportionnelle	193,20	195,60	1,2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	255,50	261,60	2,4%
Part du délégataire (et	n cas de délégation de s	ervice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle	1		%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire		-11	%
Tax	es et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	37,20	29,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	%
Autre :	15,60	15,60	0%
TVA	16,49	17,29	4,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,89	70,09	15,1%
Total	316,39	331,69	4,8%
Prix TTC au m ³	2,64	2,76	4,6%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est variable en fonction de la taxe pollution de l'agence de l'eau :

Commune	Prix au 01/01/2014 en €/m³	Prix au 01/01/2015 en €/m³
ARCHIGNAT	2,08	2,11
AUDES	2,08	2,11
CHAMBERAT	2,08	2,11
CHAZEMAIS	2,08	2,11
COURCAIS	2,08	2,11
DOMERAT	2,08	2,11
HURIEL	2,08	2,11
LA CHAPELAUDE	2,08	2,11
LAMAIDS	2,08	2,11
LIGNEROLLES	2,08	2,11
MESPLES	2,16	2,18
PREMILHAT	2,08	2,11
QUINSSAINES	2,08	2,11
SAINT-DESIRE	2,08	2,11
SAINT-ELOY-D'ALLIER	2,16	2,18
SAINT-MARTINIEN	2,08	2,11
SAINT-PALAIS	2,16	2,18
SAINT-SAUVIER	2,16	2,18
SAINT-VICTOR	2,08	2,11
TEILLET-ARGENTY	2,16	2,18
TREIGNAT	2,16	2,18
VIPLAIX	2,16	2,18

Montant TTC avec taxe pollution + cotisation SMEA

T a	a volumos.	consommés	cont	ralavác	03/00	11110	frágua	nna	٠
LC	5 volumes	Consommes	SOIII	TOTOVOS	avec	unc	neque	IICC .	•

annuelle
semestrielle
trimestrielle
quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

■ annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 1 215 154 m³/an (1 266 776m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : sans objet.



Recettes de la collectivité:

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 740 047	2 762 310	0,55 %
dont abonnements	857 446	873 739	1,88 %
Recette de vente d'eau en gros	42 860	41 398	- 3,41 %
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	2 782 907	2 803 708	0,65 %
Recettes liées aux travaux	90 841	101 284	11,49 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes : mise à disposition du personnel spanc	25 000	31 106	24,42 %
l'otal autres recettes dont recette reversée SMEA et agence de l'eau	487 314	483 221	- 0,84 %
Total des recettes	3 386 062	3 419 319	0,87 %

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014: $3419319 \in$, dont $1929969 \in$, hors abonnements, liés aux ventes d'eaux aux usagers ($1925462 \in$ au 31/12/2013).

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2014
Microbiologie	63	3	61	1
Paramètres physico-chimiques	66	0	61	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	95,2%	98,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes : Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont			K
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au noins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
nonis la motte de integre de reseaux			

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

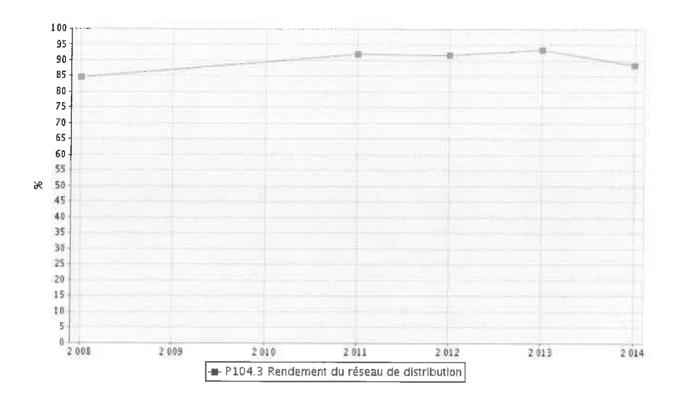
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$rendement du réseau = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	93,3 %	88,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3,76	3,49
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	92,4 %	87,6 %



4.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (0,3 en 2013).

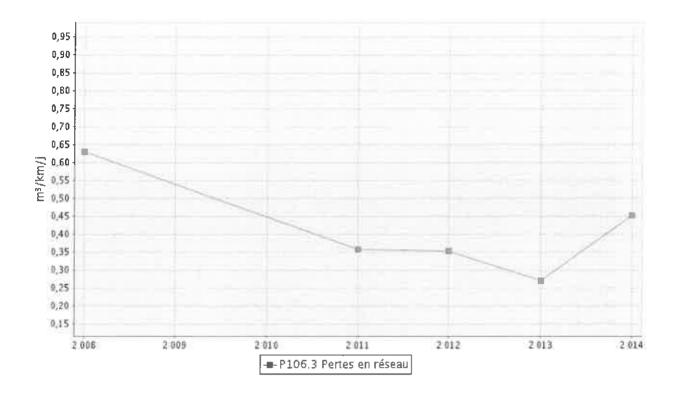


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 0,5 m³/j/km (0,3 en 2013).



4.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	6.65	4.325	2.040	4.325	3.303

Au cours des 5 dernières années, 24,3 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte}*100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,49% (0,42 en 2013).



Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2013).

5. Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100%	100%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	0%

5.2. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	713 190	756 774
Montants des subventions en €	13 466	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	5 947 022	5 756 368
	Encours en capitaux	4 371 759	4 301 487
	Encours en intérêts	1 575 263	1 454 881
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	370 272	391 073
	en intérêts	168 700	160 250

5.4. Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 701 889 € (713 110.67 € € en 2013).

5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	
Devenir de la station de traitement de St Victor	550 000 à 3 700 000 €		
Devenir du barrage des Bordes	suivant options (approche sommaire)		

5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité ___ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, il n'a <u>pas été constaté</u> <u>d'abandon de créances</u> en plus de celles liées à la commission de surendettement et aux extinctions de créances.

3 966,97 € ont été abandonnés (extinction de créances), soit 0,0033 €/m³ pour l'année 2014 (0,0076 €/m³ en 2013).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Ouest Allier Burkina Fasso	2 000

7. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 539	25 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,64	2,76
	Indicateurs de performance	_	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,2%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	15	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,3%	88,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,3	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,3	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,42%	0,49%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 (0,0076 en extinction)	0 (0,0033 en extinctio

Document annexe 1 Factures 120 m3

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DU CHER 4, rue du Moulin de Lyon

03380 HURIEL

AVIS DES SOMMES A PAYER N° 020882

Comptable chargé du recouvrement

TRESORERIE HURIEL COURCAIS 8, Place de la Toque

03380 HURIEL Tél.: 04.70.28.60.29

Réf. Banc. : FR66 3000 1005 6700 00F0 5002 544

BDFEFRPPCCT

Tél. | 04.70.28.61.61 Fax.: 04.70.28.65.04 sivom.rg.cher@wanadoo.fr

Référence: 2014-CA-00-20882

Emis le: 05 septembre 2014

Exp. TRESORERIE HURIEL COURCAIS 03380 HURIEL

IMPASSE ABEL BRUNYER MAS CAYREL

30700 UZES

Adresse de consommation 4 IMPASSE JEAN COCTEAU 03410 DOMERAT

PERIODE: CONSOMMATION 2014

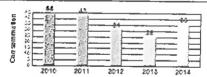
Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A.	Montant H.T.
Eau (DOMERAT)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32) DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	1	66,00	3,63	5,50	66,00
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,61	10,63	5,50	193,20
Redevance pollution d'origine domestique Cotisation SMEA	120 120	0,24 0,13	1,58 0,86		28,80 15,60
Ce montant est à régler avant le : 10/10/2014 Léglez par Carle Bancaire sur internet www.tipi.budget.gouv.fr Identifiant Collectivité 005811 Référence 2014-CA-00-20882		otal Hors <i>Total T.\</i> tal à pay	V.A.	-	303,60 16,70 320,30

Eau: (5.5 %) Détail T.V.A. 3,02

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M ³
00632	A0540684	Compteur vu	19/03/2014- 604	24/06/2014- 724	120

Historique de consommation

2010	2011	2012	2013	2014
44 M³	43 M³	31 M³	25 M³	120 M³



TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout réglement — --- --

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle Nº 87

CONSOMMATION 2014 du 01/01/2014 au 31/12/2014

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2014 / 4	020882	05/09/2014	Ab. N° 00632 IMPASSE ABEL BRUNYER MAS CAYREL 30700 UZES	112	236	320,30

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf.: DOMERAT

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DU CHER

4, rue du Moulin de Lyon

03380 HURIEL

Tél.: 04.70.28.61.61 Fax.: 04.70.28.65.04 sivom.rg.cher@wanadoo.fr

AVIS DES SOMMES A PAYER N° 020855

Référence: 2014-TR-00-20855

Comptable chargé du recouvrement

TRESORERIE HURIEL COURCAIS 8, Place de la Toque 03380 HURIEL Tél.: 04,70.28.60,29

Réf. Banc. : FR66 3000 1005 6700 00F0 5002 544

BDFEFRPPCCT

Emis le :05 septembre 2014

Exp. TRESORERIE HURIEL COURCAIS 03380 HURIEL

4 PLACE DU MARCHE

03380 TREIGNAT

Adresse de consommation MOULERAT 03380 TREIGNAT

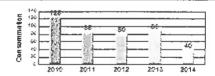
PERIODE: Consommation 2014

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau (TREIGNAT)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32) DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	1	66,00	3,63	5,50	66,00
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,61	10,63	5,50	193,20
Redevance pollution d'origine domestique Cotisation SMEA	120 120	0,31 0,13	2,04 0,86	ı r	
Ce montant est à régler avant le : 10/10/2014 Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr Identifiant Collectivité: 005811 - Réference: 2014-TR-00-20855	Total Hors Taxe Total T.V.A.		312,00 17,16		
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 5,36	10	otal à pay	yer (€) .		329,16

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M ³
00231	8272184	Compteur vu	02/10/2013-830	04/04/2014-950	120

Historique de

2010	2011	2012	2013	2014
125 M³	85 M³	80 M³	89 M³	120 M³



TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout réglement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 85

Consommation 2014 du 01/01/2014 au 31/12/2014

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2014 / 4	020855		Ab. N° 00231 4 PLACE DU MARCHE	110	234	102,94
			03380 TREIGNAT			

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf.: TREIGNAT

Document annexe 2 : Note de l'agence de l'eau





Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,7 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 444 euros par an et une mensualité de 37 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance, dite de prélèvement est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).
- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la loi). Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne: www.eau-loire-bretagne.fr www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en movenne de l'ordre de 12% du prix du mi d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est éleve à 367 millions d'euros dont 293 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 3 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

0,66€



de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,96€



de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés 70,02€



domestique payés par les abonnés (v compris modernisation de collecte)

7,94€

de redevance de pollutions diffuses payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits

100 rung en 2014

0,66€



de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



1,46€ de redevance de prélèvement payé par les irrigants

5,51€ de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,79€ de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intérvention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités térritoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides reduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

intervenuons / ardes

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources. en eau pour 100 € d'aides en 2014 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



6,38€

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



45,11€

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 13,04 € pour la solidarité envers les communes rurales

8,70€ aux exploitants concernés

pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

des accordée 100 EURO 211 20

18,51€



principalement aux collectivités, dont 1,13 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,

notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



0,67€ pour la coopération internationale



13,64€ principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux

aquatiques, en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique et des zones humides



6,99€ pour l'animation des

politiques de l'eau (gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Pour réduire les sources de pollution

 890 projets vont permettre de réduire les pollutions à la source : dans l'industrie, avec les technologies propres ; dans l'agriculture, en facilitant l'évolution des pratiques ; dans les villes et les villages, en réduisant l'usage des pesticides

Pour dépolluer les eaux

- les **stations d'épuration** urbaines sont conformes aux normes européennes. Une conformité à maintenir!
- 1 665 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées domestiques et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance la réhabilitation de 2 250 installations d'assainissement non collectif
- avec les professions artisanales, comme les pressings, les garages... des opérations collectives réduisent les pollutions dangereuses pour l'eau

Eaux pluviales, comment les gérez-vous? l'agence de l'eau diffuse un retour d'expériences réalisé auprès de 30 collectivités du bassin, elle réunit 600 personnes lors de deux Rencontres de l'eau et organise avec l'Office international de l'eau une journée de démonstration des techniques innovantes

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 935 km de **cours d'eau** et 3 500 ha de **zones humides** supplémentaires sont restaurés ; 196 ha de zones humides sont acquis pour être préservés
- l'agence contribue à rendre franchissables 189 obstacles qui barraient le lit des cours d'eau

Milieux aquatiques, 30 ans d'actions : en 2014, l'agence de l'eau organise une rencontre de l'eau pour partager le retour de 30 ans d'actions. Les vidéos présentées lors de cette rencontre, la captation vidéo et la transcription des Actes sont en ligne (http://petitlien.fr/RencontreMilieuxAquatiques)

Pour préserver le littoral et ses usages

 41 accords sont conclus avec des collectivités pour préserver la qualité des eaux de baignade et de pêche à pied ; des accords sont conclus avec des grands ports

- du bassin (Saint-Malo, Brest, Lorient, La Rochelle...) pour réduire les **pollutions portuaires**
- pour réduire les **marées vertes**, l'agence de l'eau accompagne la réduction des pollutions agricoles dans huit chartes de territoire

Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux et élaborer les profils de vulnérabilité conchylicole : un guide publié en juillet 2014 est mis à disposition des acteurs du littoral

Pour préserver les ressources

- 89 projets vont sécuriser l'approvisionnement et le traitement de **l'eau potable**
- pour économiser l'eau, l'agence finance la pose de compteurs de sectorisation et de prélocalisateurs de fuites dans les collectivités

Dans les secteurs où **l'eau manque** en été du fait des prélèvements pour l'irrigation, l'agence facilite le retour à l'équilibre avec la réalisation d'un ensemble de solutions dans le cadre d'un contrat territorial : retenues de substitution, économies d'eau et changement des systèmes de production

Pour renforcer la concertation et la cohérence territoriale des actions

- · l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire.
- elle finance l'animation des politiques dans le cadre de plus de 400 **contrats territoriaux**

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les **communes rurales** : en 2014 l'agence de l'eau leur apporte 92 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement : en 2014, l'agence soutient 39 projets qui bénéficient à plus de 230 000 personnes

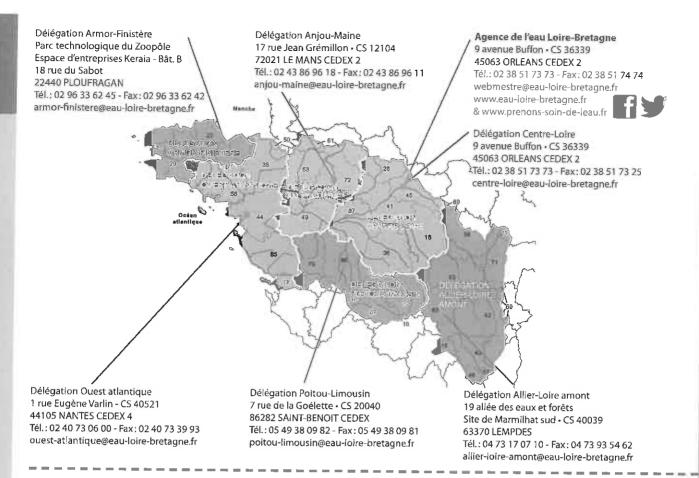


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquerir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

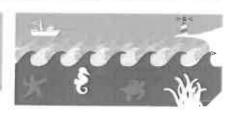
Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

- 10 régions et 36 départements en tout ou partie,
- 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.
- 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- \bullet la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- des nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agroalimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

Consultation du public sur l'eau









L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Répondez en ligne sur WWW.prenons-soin-de-leau.fr

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.





Établissement public du ministère chargé du développement durable Document annexe 3: ARS Bilan annuel



DELEGATION TERRITORIALE DE l'ALLIER

Pôle Santé Publique -Unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2014

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : S. P. E. C.



Les données de ce rapport sont extraites du Systéme d'information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Tél: 04 63 07 40 01 - <u>ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr</u> ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier 20, rue Aristide Briand - CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex -

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes agées et des personnes handicapées

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la ansommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

e non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par is articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

lose spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

I vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

s documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

our de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle u' elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec l'unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale de ma direction.

ATIVE	l'avancement de Etat de la procédure	Dirii Procédure forminée formations	
SITUATION ADMINISTRATIVE			Γ
LATION	é Arrêté D.U.P.	3 25/02/	
S	Aute	25/02/201	
	Avis Autorisé Arrêté CODERST le D.U.P.	06/12/2012 25/02/2013 25/02/2013	
	Avis Hydrogéologue agréé	18/02/2008	
	Code B.R.G.M.	06441X0025	re du PPI
GE(S)	Commune d'implantation	TEILLET-ARGENTY	+ Acquisition et clôtur
DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)	Туре	PRISE AU FIL DE L'EAU	Oui = Arrêté de DUP
DESCRIPTI	Usage de l'Installation	AEP	la protection:
	Мом	PRAT - LE CHER	Indice d'avancement de la protection : Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI



Année: 2014 Nom de l' unité de gestion : S. P. E. C.

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants ;

PH : pH à 20°c (unitépH)

TH: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté

CDT 25 : Conductivité à 25°c (µS/cm)

CALCOC2: Equilibre calco carbonique:2:eau à l'équilibre, --- 0:eau incrustante, 1:eau légèrement incrustante, --- 3:eau légèrement agressive, 4:eau agressive

CTF : Coliformes totaux / 100 mI-MS Escherichia/ Coli / 1 00m1-MF STRF , Entérocoques / 100 ml-MS ECOL

FURBNFU: Turbidité Néphélométrique (NFU)

COT ; Carbone Organique Total (en mg/l C)

NH4 : Ammonium (mg/l) NO3: Nitrates (mg/l)

BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices

PESTOT : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l) NO2: Nitrites (mg/l)

MN : Manganèse (µg/l)

FET : Fer total (µg/l)

Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements" NB: * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : PRAT

Détail des prélèvements :

-	•													İ				
Date	Commune	MoM	PARAMETRES-> CALCOC2	CALCOC2	푼	표	TURBNFU	FET	MN	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	COT	NH4	NO2	PESTOT
큥	пр	큥	unité de mesure>	qualit,	unitépH	# -	DEN	na/l	ľ	n/100ml	n/100ml	n/100m1	1400ml	20,000				2
prél	ap tuion	noint do	imited mani					-					IIV I DOUBLE	mo/cm	mg/L C	mg/L	mg/L	l/grl
5		אסווורמב	< INDIN Sallille	İ			1,00					0	0				010	0 50
	surveillance	surveillance	Réferences maxi>	2	9,00		0.50	200,00	50,00	0	0			1100 00	0.000	9	2	nein
			Réferences mini —>	,-	6.50									00,001	200,2	0,10		
		CIC/GEOGG												200,00				
27/01/2014	SAINTE-THERENCE	BUSSIERE			7,19	8,00	1,03		00'0	0	0	0	0	225,00	3,25	0.07	00.0	
100/00/04	1 0 C A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	PRAT - SORTIE								T			1				366	
12022014	I EILLE I-ARGEINI Y	TRAITEMENT		4	7,58	18,40	0,38	17,00	28,00	0	0	0	0	408,00	2.00	000	000	
10/00/0044	4 2 1112	PRAT - SORTIE											7			3	20,0	
19/02/2014	ieittel-ARGENIY	TRAITEMENT		4	02'2	13,00	0.52	00'0	00,00	0	0	0	0	298.00	3,52	00.0	000	000
04,000,004,4	1	RESERVOIR						T								3	20,0	8
Z1/US/ZU14	SAIN 1E-THERENCE	BUSSIERE			2,60	16,90	0,40	118,00	27,00	0	0	0	0	403.00	2 14	6	9	
		חיטיסים סיט														2,0	3,	
24/03/2014	QUINSSAINES	COURSAGE			7,40	16,10	0,24	16,00	13,00	0	0	0	0	365.00	2 03	6	2	
															2	2	20.00	

Page 1/2 Liste prélèvements

date du rapport: 09/02/2015



Nom de l' unité de gestion : S. P. E. C. Année : 2014

09/12/2014	12/11/2014	28/10/2014	30/09/2014	02/09/2014	19/08/2014	21/07/2014	25/06/2014	16/06/2014	26/05/2014	23/04/2014	03/04/2014			700		Date
14 SAINTE-THERENCE	14 SAINTE-THERENCE	14 QUINSSAINES	14 SAINTE-THERENCE	14 SAINTE-THERENCE	14 QUINSSAINES	14 QUINSSAINES	14 TEILLET-ARGENTY	14 SAINTE-THERENCE	14 SAINTE-THERENCE	14 QUINSSAINES	14 QUINSSAINES		Surv			
		NES			NES					NES			surveillance	politi de		Commune
RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR DE COURSAGE	RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR DE COURSAGE	RESERVOIR DE COURSAGE	PRAT - SORTIE TRAITEMENT	RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR BUSSIERE	RESERVOIR DE COURSAGE	RESERVOIR DE COURSAGE		surveillance	point de	QL .	Nom
												Réferences mini>	References maxi —>	Limites maxi —>	unité de mesure>	PARAMETRES-> CALCOC2
4		•			2		4	4				_	2		qualit.	CALCOCZ
7,50	8,10	7,78	7,90		8,06	7,92		7,70	7,94	7,50	7,70	6,50	9,00		unitépH	뫋
15,10	16,44	18,08	17,40		13,80	15,00	15,80	14,70	16,20	17,50	17,40				ี่	코
0,83	1,44	0,21	0,52		0,16	0,13	0,51	0,31	0,24	0,27	0,17		0,50	1,00	NFU	TURBNFU
169,00					22,00		17,00	44,00			15,00		200,00		μg/l	FET
99,20	43,00	17,00	394,00		39,00	12,00	15,00	16,00	20,00	14,00	12,00		50,00		µg/i	MN
0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0		0		n/100mL	BSIR
0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0		0		n/100mL	CTF
0	0	0			0	0	0	0	0	0	0			٥	n/100mL	ECOLI
0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0			0	n/100mL	STRF
384,00	428,00	462,00	453,00		354,00	370,00	380,00	341,00	376,00	389,00	397,00	200,00	1100,00	_	μS/cm	CDT25
1,73	3,26	2,80	2,49		2,70	3,07	1,59	2,65	2,27	2,38	2,80		2,00		mg/L C	COT
0,00	0,09	0,06	0,00	0,00	0,24	0,12	0,00	0,05	0,06	0,07	0,00		0,10		mg/L	NH4
0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,17	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,10	mg/L	NO2
0,00	0				0,04		9	0,02		0,01) (1		0,50	1/gr	PESTO1

Dans · O/O

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP PRAT

Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Limites de	Limites de
Turbidité néphélométrique NFU	1.03 NFU	27/01/2014	00053504	ywante min.	quante max.
Minister (- Minister)			10000000		1,00
MITTIES (en INOZ)	0,17 mg/L	19/08/2014	00054808		0 40
H					2,5
I urbidite nephelometrique NFU	1,44 NFU	12/11/2014	00055667		100
					20-

Nombre de dépassement des limites de qualité :

ന

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Références de	Références de
Ammonium (en NH4)	0,12 mg/L	21/07/2014	00054706	Anguire muit	qualité max.
Ammonium (en NH4)	0,24 mg/L	19/08/2014	00054808		0,00
Carbone organique total	3,25 mg/L C	27/01/2014	00053501		0,10
Carbone organique total	3,52 mg/L C	19/02/2014	00053758		2,00
Carbone organique total	2,14 mg/L C	21/03/2014	00053938		3,00
Carbone organique total	2,93 mg/L C	24/03/2014	00053939		2,00
Carbone organique total	2,80 mg/L C	03/04/2014	00053998		00,4
Carbone organique total	2,38 mg/L C	23/04/2014	00054159		2,00
Carbone organique total	2,27 mg/L C	26/05/2014	00054245		000
Carbone organique total	2,65 mg/L C	16/06/2014	00054627		0000
Carbone organique total	3,07 mg/L C	21/07/2014	00054706		7,00
Carbone organique total	2,70 mg/L C	19/08/2014	00054808		2000
Carbone organique total	2,49 mg/L C	30/09/2014	00055483		2,00
Carbone organique total	2,80 mg/L C	28/10/2014	00055579		2,00
Carbone organique total	3,26 mg/L C	12/11/2014	00055667		2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	12/02/2014	00053606	00 1	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	19/02/2014	00053758	1.00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	16/06/2014	00054627	1 00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	25/06/2014	00054457	1.00	2,00
Equitibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	09/12/2014	00055915	1.00	2000
Manganèse total	394 µg/l	30/09/2014	00055483		50.00

LIMITES de qualité - REFERENCES de qualité

Page: 1/2



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Références de	Références de
Manganèse total	99,2 µg/l	09/12/2014	00055915	чаньс ши.	quante max.
Turhidité nénhélométrique NEL					00,00
aibidite l'épréionlemque NFO	1,03 NFU	27/01/2014	00053501		0,50
Turbidité néphélométrique NFU	0,52 NFU	19/02/2014	00053758		0.50
Turbidité néphélom étrique NFU	0,51 NFU	25/06/2014	00054457		0.50
Turniditá náphálomátria o Piri					0,00
a plante i epiterorile inque NFO	0,52 NFU	30/09/2014	00055483		0,50
l urbidite nephélométrique NFU	1,44 NFU	12/11/2014	00055667		0.50
Turbidité néphélométrique NFU	0,83 NFU	09/12/2014	00055915		0.70
Nombre de dépassement des référencesde qualité :	30				700

mbre de dép**as**sement des référencesde qualité :

Page: 1/2

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

	CODE DI			PRAT	AT				prélèvement	prélèvements réalisés en :
Altrazine-élviptionyy µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 0.00 5 Alurazine délsopropyl µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 5 Aurazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 5 Amazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 5 Baci et sporses sufflor-dedu/100ml n/100ml TZ 0.00 0.00 0.00 5 Carbendazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 6 H. Exigences I Carbendazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 6 H. Exigences I Carbendazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 5 Conductivité à 25° C µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 5 H. Exigences I Carbendazine µg/l TZ 0.00 0.00 0.00 0.00 5 H. Exigences I Bachéries cultionises i trobal µg/l <t< th=""><th>PARAMETRE</th><th>LIBELLE DU PARAMETRE</th><th>UNITE</th><th>Type d'eau</th><th>MERTINEM INIM</th><th>MOYENNE</th><th>MAXI</th><th>VALEURS</th><th>HORS</th><th>REF</th></t<>	PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	MERTINEM INIM	MOYENNE	MAXI	VALEURS	HORS	REF
Almacine-délisopropyl Almanime total pigl: 12 0,00 0,00 0,00 5 Allmin total pigl: 12 17,00 42,20 128,00 7 Allmin total pigl: 12 0,00 0,00 0,00 5 Arsenic Anima 1991: 12 0,00 0,00 0,00 5 Arsenic Anima 1991: 12 0,00 0,00 0,00 5 Equilibre calcocarbonique 01/12/34 1991: 12 0,00 0,00 0,00 5 Equilibre calcocarbonique 01/12/34 1991: 12 0,00 0,00 0,00 5 Equilibre calcocarbonique 01/12/34 1991: 12 0,00 0,00 0,00 5 Conductivité à 25°C 1985: 1700mL 72 0,00 0,00 0,00 16 Conductivité à 25°C 1985: 1700mL 72 0,00 0,00 0,00 16 Carbon e oyarique total Bactières collitimes /100mL-MF 1991: 17 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coil /100mL-MF 1991: 17 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coil /100mL-MF 1991: 17 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coil /100mL-MF 1991: 17 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coil /100mL-MF 1991: 17 0,00 0,	A2H	Atrazine-2-hydroxy	l/g/l	72	0.00	0.00	0.00	MESCHEES	EXIGENCES	min
Aluminium total µg/l Aluminium total µg/l Aluminium total µg/l Aluminium total µg/l Aluminium total µg/l Arsanic AMPA Arsanic Arsanic Arsanic Bact et spores sulfito-rédu/100ml Equilitire catocarbonique 01/12/3/4 Qualit. 172 0,000 0,000 0,000 16 Equilitire catocarbonique 01/12/3/4 Qualit. 172 0,000 0,000 0,000 16 Carbondazine Carbondazine Py/l Carbon et gainique total Bactieries coliformes / 100m/A/S Diffuláricianil Diuron Escherichia coli / 100m/A/S Fer total Fer total Arsanic Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 5 Escherichia coli / 100m/A/S Fer total Fer total Arsanic Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 5 Escherichia coli / 100m/A/S Fer total Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Aluminium total µg/l T2 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Tax 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Tax 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Tax 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Fer total Tax 0,000 0,000 0,000 0,000 16 Explain coli / 100m/A/S Explain coli	ADSP	Atrazine-déisopropyl	Пã	72	0.00	0.00	0.00) ות		
AMPA AVSPRIC AVSPRICE AVAITABLE AVAI	ALTMICR	Aluminium total µg/l	1/0/1	72	17,00	46,20	126,00	7		
Arsenic	AMPA	AMPA	l/g/l	T2	0,00	0,00	0,00	(J)		
Atrazine Bact et spores sulfilor-rédut/100ml Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 Qualit. 172 2,00 0,00 0,00 16 Cardbendazime Lugill 72 2,00 0,00 0,00 16 Cardbendazime Lugill 72 2,00 0,00 0,00 16 Conductivité à 25°C Chiorures Carbone organique total Bactéries coliformes /100ml-MS Carbone organique total Bactéries coliformes /100ml-MS Diuron Espherichia coli /100ml-MF Endosulfan béta Fluorures mg/L Fluorures mg/L Garbone de certain pag/L Fluorures mg/L Garbone organique total Bactéries coliformes /100ml-MF Endosulfan béta Fluorures mg/L Fluorures mg/L Glyphosate Bact érir reviviliables à 25°-68h Ammonium (en NH4) Mangañes total Mangañes (en NO2) Nitrates (en NO2) Nitrates (en NO2) Nitrates (en NO2) Nitrates (en NO3) Tito Alcalimérique complet Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolomica no 1/100ml-NFU NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr NFU Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr NFU Titolopyr NFU Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr Titolopyr NFU Titolopyr	AS	Arsenic	⊢ µg/l	T2	0,00	0,88	5.00	න		
Back et spores sulfito-rédut/100ml n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 H. Exigences I Equilibre dabocarbonique 0/1/20/4 qualit. T2 0,00 3,67 4,00 6 H. Exigences I Carbondazime condicivité à 25°C p. S/cm T2 2,20 3,67 4,00 6 H. Exigences I Chlorures mg/L T2 2,25,00 377,06 462,00 16 H. Exigences I Carbone organique total mg/L T2 1,59 2,60 3,52 16 H. Exigences I Carbone organique total mg/L T2 0,00 0,00 0,00 16 Bactéries colliornes /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Bactéries colliornes /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Hudities in Collista activité (en NC2) mg/L T2 0,00 0,00 16 H. Exigences I Nitrites (en NC2) mg/L T2 0,00 <t< td=""><td>ATRZ</td><td>Atrazine</td><td>l/grl</td><td>T2</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0.00</td><td>თ (</td><td></td><td></td></t<>	ATRZ	Atrazine	l/grl	T2	0,00	0,00	0.00	თ (
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 qualit. T2 2,00 3,67 4,00 6 H. Exigences I Carbendazime µg/l T2 2,00 3,67 4,00 6 H. Exigences I Carbone organique total µg/l T2 22,50 37,76 482,00 16 Carbone organique total mg/l T2 12,70 54,27 87,40 16 Bactérieles collorimes / 100ml-MIS mg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Diffuencianit µg/l T2 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coll / 100ml-MIS µg/l T2 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Endosulfan béta µg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Fer total µg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Bact aér, reviviliables à 22°-68h n/ml 172 0,00 0,00 0,00 5 Salze (en NO2) n/	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T2	0,00	0.00	0.00	i (
Carbendazime µg/l T2 0,00 0,00 5 Tengences l Conductivité à ZS°C µS/cm T2 226,00 377,06 482,00 16 H. Exigences l Chorures mg/L T2 12,70 54,27 87,40 16 H. Exigences l Chorures mg/L T2 12,70 54,27 87,40 16 H. Exigences l Chorures mg/L T2 1,20 0,00 0,00 0,00 16 H. Exigences l Diuron pg/l T2 0,00 0,00 0,00 0,00 5 Excherichia coli/100ml-MF n/100mL T2 0,00 0,00 0,00 5 Endosulfan béta pg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Fer total pg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Bact. aér. reviviliables à 36°-44h n/ml T2 0,00 0,00 0,00 5 Miraganèse total pg/l </td <td>CALCOC2</td> <td>Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4</td> <td>qualit.</td> <td>72</td> <td>2,00</td> <td>3,67</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>H Evidences</td> <td><u>.</u></td>	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	72	2,00	3,67	4,00		H Evidences	<u>.</u>
Conductivitié à 25°C μSicm T2 225,00 377,06 462,00 16 H. Exigences I Chiorues mg/L T2 12,70 54,27 87,40 16 H. Exigences I Chiorues mg/L T2 1,59 2,80 3,52 16 H. Exigences I Carbone organique total mg/L T2 1,59 2,80 3,52 16 H. Exigences I Bactieries coliformes / 100ml-MF pg/I T2 0,00 0,00 0,01 5 Escherichia coli / 100ml-MF pg/I T2 0,00 0,00 0,00 0,00 Escherichia coli / 100ml-MF pg/I T2 0,00 0,00 0,00 0,00 Endosulfan béta pg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 For total pg/I T2 0,00 0,06 0,13 6 Humanisme Adminisme	CBDZ	Carbendazime	l/g/l	T2	0,00	0.00	0.00		- ryigences:	_
Chlorures Carbone organique total Bactéries coliformes /100ml-MS mg/L T2 1,59 2,60 3,52 16 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Bactéries coliformes /100ml-MF Ludivinicanii µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Bacterichia coli /100ml -MF Ludivinicanii µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Bacterichia coli /100ml -MF Ludivinicanii µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 For total For total Fer total µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Bact. aér. reviviliables à 22°-68h Bact. aér. reviviliables à 36°-44h Manganèse total Ammonium (en NH4) Nitrites (en NO2) Nitrates (en NO2) Nitrates (en NO3) Total des pesticides analysés µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Entérocoques /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Entérocoques /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 File indicatique complet ¬F T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hydrotinétrique ¬F T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hydrotinétrique NFU NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hydrotinétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre hichiénnétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 0,00 16 Titre hydrotinétrique NFU NFU T2 0,00 0,00 0,00 0,00 16	CDT25	Conductivité à 25°C	րջ/cm	T2	225,00	377.06	462.00	<u>.</u>		8
Carbone organique total mg/L C T2 1,59 2,60 3,52 16 H. Exigences I Bactisfies coliformes /100ml-MS n/100mL T2 0,00 0,00 0,00 16 H. Exigences I Diffurinciani µg/I T2 0,00 0,00 0,00 16 H. Exigences I Diffurinciani µg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 Escherichia coli /100ml-MF µg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 Endosulfan béta µg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 Fer total µg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 Huorures mg/L µg/I T2 0,00 0,00 0,00 5 Fer total µg/I T2 0,00 0,06 0,13 6 Bact, etc. revivifiables à 22°-68h n/mL T2 0,00 57,00 300,00 16 Bact, etc. revivifiables à 22°-68h n/mL T2	Ъ	Chlorures	mg/L	T2	12,70	54.27	87.40	1 6		200
Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 FASSINGES Diluron µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 FASSINGES Diuron µg/l T2 0,00 0,00 0,00 0,01 5 Exherichia coli /100ml-MF n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Endosulfan béta µg/l T2 0,00 0,00 0,00 16 Fer total µg/l T2 0,00 0,06 0,13 6 Huoruses mg/L µg/l T2 0,00 0,06 0,13 6 Huoruses mg/L µg/l T2 0,00 0,06 0,13 6 Bact aér, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 0,00 0,00 5 Bact aér, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 6,88 48,00 16 H. Exigences i Nitrates (en NO2) mg/L T2 0,	COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	1,59	2,60	3.52			
Ditribitionicanii µg/l T2 0,00 0,01 5 Diuron µg/l T2 0,00 0,00 0,01 5 Escherichia coli /100ml MF n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 5 Escherichia coli /100ml MF n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Escherichia coli /100ml MF n/100ml T2 0,00 0,00 0,00 16 Endosulfan béta µg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Fucurures mg/L µg/l T2 0,00 46,44 169,00 9 Bact aér, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 46,83 390,00 16 Bact aér, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 5,00 300,00 16 Bact aér, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 46,83 394,00 16 Hamonium (en NH4) mg/L T2 0,00 0,04 0,24 17	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00		יי ראושמוויים י	
Diuron µg/l T2 0.00 0.00 0.00 5 Escherichia coli /100ml MF n/100ml T2 0.00 0.00 0.00 5 Escherichia coli /100ml MF n/100ml T2 0.00 0.00 0.00 16 Entosulfan béta µg/l T2 0.00 0.00 0.00 16 Fer total µg/l T2 0.00 0.00 0.00 5 Fer total µg/l T2 0.00 0.06 0.13 6 Horrisosate µg/l T2 0.00 0.00 0.00 9 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0.00 0.00 0.00 5 Manganèse total µg/l T2 0.00 6.88 48.00 16 Marganèse total µg/l T2 0.00 0.04 46.83 394.00 16 H. Exigences ! Nitrites (en NO2) mg/l T2 0.00 0.01 0.07 17 <td>OFF</td> <td>Diflufénicanil</td> <td>l/g/l</td> <td>T2</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,01</td> <td>ຫຸ</td> <td></td> <td></td>	OFF	Diflufénicanil	l/g/l	T2	0,00	0,00	0,01	ຫຸ		
Escherichia coli /100ml -MF	DIC	Diuron	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	Ο Ί		
Endosulfan béla µg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Fer total µg/l T2 0,00 46,44 169,00 9 Fluorures mg/L µg/l T2 0,00 46,44 169,00 9 Glyphosate µg/l T2 0,00 0,06 0,13 6 Bact aét, revivifiables à 22°-68h n/ml T2 0,00 57,00 300,00 16 Bact aét, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 57,00 300,00 16 Bact aét, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 57,00 300,00 16 Bact aét, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 57,00 300,00 16 Bact aét, revivifiables à 36°-44h n/ml T2 0,00 5,00 39,00 16 Manganèse total µg/l T2 0,00 0,04 92,4 17 Nitrites (en NO2) mg/l T2 0,00 0,01 6,76	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	1 6		
Fer total Fer	ENDOB	Endosulfan béta	µg/i .	T2	0,00	0,00	0,00	ĆΊ		
Hubrures mg/L mg/L T2 0,00 0,06 0,13 6 6 1 6 1 6 1 6 6 1 6 6	: H	Fer total	l/g/l	T2	0,00	46,44	169,00	9		
Glyphosate µg/l TZ 0,00 0,00 0,00 5 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL TZ 0,00 57,00 300,00 16 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL TZ 0,00 6,88 48,00 16 Manganèse total µg/l TZ 0,00 46,83 394,00 16 H. Exigences ! Ammonium (en NH4) mg/L TZ 0,00 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrites (en NO2) mg/L TZ 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrites (en NO2) mg/L TZ 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrites (en NO2) mg/L TZ 0,00 0,01 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrites (en NO2) mg/L TZ 0,00 0,01 0,04 5 Dujl TZ 0,00 0,01 0,04 5 Entérocoques / Ticle hydrot	FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,00	0,06	0,13	თ		
Bact. aér. reviviliables à 22°-68h n/mL T2 0,00 57,00 300,00 16 H. Exigences ! Bact. aér. reviviliables à 36°-44h n/mL T2 0,00 6,88 48,00 16 H. Exigences ! Manganèse total μg/l T2 0,00 46,83 394,00 16 H. Exigences ! Ammonium (en NH4) mg/L T2 0,00 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO2) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 H. Exigences ! pH mg/L T2 3,00 0,01 0,04 5 H. Exigences ! Sulfates mg/L T2 7,19 7,70 8,10 15 H. Exigences ! Title hydrotimétrique complet °F T2 5,00 0,00 0,00 0,00 16 Trichalométhanes (4 substances) μg/l T2	GPSI	Glyphosate	l/g/l	12	0,00	0,00	0,00	ÚΊ		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T2 0,00 6,88 48,00 16 H. Exigences ! Manganèse total μg/l T2 0,00 46,83 394,00 16 H. Exigences ! Ammonium (en NH4) mg/L T2 0,00 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO2) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 0,00 0,01 0,04 5 pH T2 3,10 6,76 10,70 16 H. Exigences ! Sulfates μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 Entérocoques / 100ml-MS n/100mL T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclabyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Triclabidité néphélométrique	G122_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T2	0,00	57,00	300,00	16		
Manganèse total μg/l T2 0,00 46,83 394,00 16 H. Exigences ! Ammonium (en NH4) mg/L T2 0,00 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO2) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 H. Exigences ! Total des pesticides analysés μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 H. Exigences ! pH mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 H. Exigences ! pH mg/L T2 0,00 0,01 0,04 5 H. Exigences ! pH mitépH T2 7,19 7,70 8,10 15 H. Exigences ! Intribution étrique complet "F T2 5,00 8,03 10,20 16 Tribution étrique nétrique "F T2 8,00 15,61 18,40 <	G136_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T2	0,00	88,8	48,00	16		
Ammonium (en NH4) mg/L T2 0,00 0,04 0,24 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO2) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 10,70 16 Total des pesticides analysés μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 H. Exigences ! pH T2 3,10 6,76 10,70 16 10,70 16 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 16 <td< td=""><td>Z Z</td><td>Manganèse total</td><td>µg/l</td><td>T2</td><td>0,00</td><td>46,83</td><td>394,00</td><td></td><td>H. Exigences !</td><td></td></td<>	Z Z	Manganèse total	µg/l	T2	0,00	46,83	394,00		H. Exigences !	
Nitrites (en NO2) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 0,00 0,02 0,17 17 H. Exigences ! Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 Total des pesticides analysés μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 pH unitépH T2 7,19 7,70 8,10 15 Sulfates mg/L T2 5,70 9,34 27,70 16 Entérocoques /100ml-MIS n/100mL T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Titre hydrotimétrique complet °F T2 8,00 15,61 18,40 16 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46	NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	Т2	0,00	0,04	0,24		H. Exigences !	
Nitrates (en NO3) mg/L T2 3,10 6,76 10,70 16 Total des pesticides analysés μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 pH mg/L T2 7,19 7,70 8,10 15 Sulfates mg/L T2 5,70 9,34 27,70 16 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Titre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 16 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44 16	NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,02	0,17		H. Exigences !	
Total des pesticides analysés μg/l T2 0,00 0,01 0,04 5 pH unitépH T2 7,19 7,70 8,10 15 Sulfates mg/L T2 5,70 9,34 27,70 16 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T2 5,70 9,34 27,70 16 Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Tritre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 16 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44 16	NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	3,10	6,76	10,70		i i	
pH unitépH T2 7,19 7,70 8,10 15 Sulfates mg/L T2 5,70 9,34 27,70 16 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T2 5,70 9,34 27,70 16 Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Tritre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 16 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 6 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44 16	PESTOT	Total des pesticides analysés	μg/i	72	0,00	0,01	0,04	ហ		
Sulfates mg/L T2 5,70 9,34 27,70 16 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T2 0,00 0,00 0,00 16 Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 16 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 5 Titre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 16 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 6 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44 16	물	PH	unitépH	Т2	7,19	7,70	8,10	-		ייי מי
Entérocoques /100ml-MS n/100mL Tz 0,00 0,00 0,00 Titre alcalimétrique complet °F Tz 5,00 8,03 10,20 Triclopyr μg/l Tz 0,00 0,00 0,00 Titre hydrotimétrique °F Tz 8,00 15,61 18,40 Trihalométhanes (4 substances) μg/l Tz 0,00 0,00 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NFU Tz 0,13 0,46 1,44	S04	Sulfates	mg/L	T2	5,70	9,34	27,70	16		Ċ
Titre alcalimétrique complet °F T2 5,00 8,03 10,20 Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 Titre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 Turbidíté néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44	STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	16		
Triclopyr μg/l T2 0,00 0,00 0,00 Titre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44	TAC	Titre alcalimétrique complet	ň	T2	5,00	8,03	10.20	<u>1</u> 0		
Titre hydrotimétrique °F T2 8,00 15,61 18,40 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44	TCPY	Triclopyr	µg/l	72	0,00	0.00	0.00	ს ;		
Trihalométhanes (4 substances) μg/l T2 0,00 0,00 0,00 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44	코	Titre hydrotimétrique	'n	T2	8,00	15,61	18,40	16		
Turbidité néphélométrique NFU NFU T2 0,13 0,46 1,44	THM4	Trihalométhanes (4 substances)	hg/l	72	0,00	0,00	0.00	ග ;		
	TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T2	0,13	0,46	1,44	1 6		

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE *** DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER

Agence Régionale de Sante

d'Auvergne



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : S. P. E. C.

CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

** Les eaux produites à la station sont de bonne qualité bactériologique.

** Pour ce qui concerne les paramètres chimiques, malgré la mise en fonctionnement, en mars 2014, de la nouvelle filière de traitement ont été constatés depuis cette date :

--- des dépassements ponctuels des limites de qualité pour les paramètres TURBIDITE et NITRITES,

--- le non respect permanent des références de qualité pour les paramètres CARBONE ORGANIQUE TOTAL(COT) et EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE

--- le non respect ponctuels des références de qualité pour les paramètres TURBIDITE, AMMONIUM, et MANGANESE.

** Cette installation de traitement ne permet pas de répondre à toutes les exigences de qualité relatives aux eaux distribuées pour la consommation humaine. Vous voudrez bien m'informer des dispositions prises pour remédier à cette situation et me fournir un échéancier de réalisation des travaux nécessaires.

Conclusion

Page: 1/2

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER AGENCE REGIONALE DE SANTE ***



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le syndicat doit :

instaurant les périmètres de protection de la ressource. --- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, et mettre en place les mesures prévues par l'arrêté de DUP

actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique). --- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des

paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique). installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du ** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire; toute extension ou modification des



DELEGATION TERRITORIALE DE I'ALLIER

Unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale Pôle Santé Publique -



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Libertal + Mandall + Praiserie

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2014

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER



Les données de ce rapport sont extraites du Systéme d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

20, rue Aristide Briand - CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex - Tél: 04 63 07 40 01 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes agées et des personnes handicapées

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

🕆 s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Is s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRÍBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

			- I LONI	
UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)
			Niveau des installations : 1	Niveau des installations : 2
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	20 000		CAP BARRAGE DE SIDIAILLES
			TTP PRAT	
				CAP PRAT-LECHER
			TTP TRAITEMENT SIDIAILLES	
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU SAINT-VICTOR	1 800		MCA LES PATUREAUX - MEL. 8 PUITS
			TTP SAINT-VICTOR	
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	1 850		TTP GOUR DU PUY - STATION
			UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec l'unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale de ma direction.

DESCF	DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)	es CAPTA	GE(S)				S	TUATION A	SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Usage de l'Installation	Туре	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Indice d'avancement	Etat de la procédure
LES PATUREAUX - PUITS N° 1	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06192X0076	18/10/1979	00/08/1000	000000000000000000000000000000000000000		ue la Protection	
FS DAT/IDEA/IV DITIES No 40	i i					7961/00/70	U3/12/1963	05/12/1983	ŌŌ	Procédure terminée (captage public)
CECT AT CHEACA - POLICIA IS	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0161	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	į	
LES PATUREAUX - PUITS N° 2	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0142	19/10/1070	0004100100			5	Procedure terminee (captage public)
					0.0000	7981/00/70	05/12/1983	05/12/1983	Oni	Procédure terminée (captage autilia)
LES PATUREAUX - PUITS N° 3	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0143	18/10/1979	02/08/1082	05/10/4000	000000000000000000000000000000000000000	,	(aliand adapted (adapted bandle)
CONTINUE VIEW OF THE PROPERTY						10010000	000175100	03/12/1983	ino O	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PULIS Nº 4	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0144	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/19/1089		(County)
LES PATUREAUX - PUITS N° 5	AEP	PIIITS	SAINT-WOTOD	0010470470				2061 77 100	ino Ori	Procedure terminée (captage public)
			בסוסוג- ואוועס	BGINVIBION	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oni	Procédure terminée (contraction
LES PATUREAUX - PUITS N° 6	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0159	18/10/1979	02/06/1982	05/10/1000	05/40/4000		contract communication of the contract of the
FS PATIJBEALIX - DILITS No 7	- L					7001 100 70	00/12/303	03/12/1963	O	Procédure terminée (captage public)
NO IO I VOVI IO III	AEP	FUITS	SAINT-VICTOR	06191X0160	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oni	Procédure terminée de la Procédure de la Contraction de la Contrac
										occasio seminare (captage public)

Indice d'avancement de la protection : Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI



Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Année: 2014

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°c (unitépH)

TH: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté

CDT 25 : Conductivité à 25°c (µS/cm)

CALCOC2: Equilibre calco carbonique: 2: eau à l'équilibre, --- 0: eau incrustante, 1: eau légèrement incrustante, --- 3: eau légèrement agressive, 4: eau agressive

TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU) ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF STRF : Entérocoques / 100 ml-MS

CTF | Coliformes totaux / 100 ml-MS

BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices

FMG: Fluorures (mg/l) NO3: Nitrates (mg/l) As: Arsenic (µg/I)

COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)

PHOSMET: Phosmet (phytosanitaire) (µg/l)

PESTOT : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l) Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements". NB: * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

				ľ														
Date	Commune	Nom	PARAMETRES-> CALCOC2	CALCOC2	£	픋	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	100	NO3	AS	FMG	PHOSMET	DECTOT
qn	np	np	unité de mesure>	qualit.	unitépH		NFU	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	uS/cm	mo/l C	l/pa	100		1	153.5
prél.	point de	point de	Limites maxi —>							+			1	1	3	mg/L	liĝi.	ng/
	- Carollionary				İ					0	0			20,00	10,00	1,50	0,10	0,50
	surveillance	surveillance	References maxi —>	2	00,6		2.00	0	0			1100,00	2,00					
			Réferences mini>	-	6,50							200 000						
03/03/2014	SAINT-VICTOR	SORTIETRAITEMENT			7 36	7 20	000		,	,		200,002						
		SI-VICTOR			06,	02'	76,0	>	-	0	0	254,00	3,39	7,20				
21/07/2014	SAINT-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			7,55	9,50	0,13	0	22	0	-	290,00	4,05	5,30				
00/02/0044	C H	SORTIETBAITEMENT								†	1							
23/07/2014	SAINI-VICTOR	ST-VICTOR			7,80		0,15	0	0	0	0	291,00						
17/11/10011	OCTOR FINIS	SORTIETRAITEMENT										\dagger						
1// 1/2014	SAINI-VICTOR	ST-WCTOR			2,70		00'0	0	0	0	0	239,00	5,27	3,60	00'0	0,28	00'0	0.03
		1							1	1								
03/12/2014	SAINT-VICTOR	SCHIIE I HAII EMENT ST-VICTOR		4	7,50	9,10	0,48	0	0	0	0	279,00	6,98	4,20	1,90	0,33		

Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Année: 2014



Nom de l'installation : RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Détail des prélèvements :

2															
Date	Commune	Nom	PARAMETRES;	풉	TURBNFU	FET	NM	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NHA	ALTHOO	
ਰ -	đ	np	unité de mesure>	unitépH	NFU	ľon	na/l	n/100ml	n/100mt	1400ml	1 00 1/1	3		ALIMICH	CLITEMG
prél.	point de	point de	Limites maxi —>			,				I NOUILE	IN IOUML	ms/cm	mg/L	l/grl	mg/L
	surveillance	ovacilio, alla	D. 66							0	0				
		odi velligilee	relerences maxi —>	9,00	2,00	200.00	50,00	0	0			1100,00	0.10	200.00	000
			References mini>	6.50								00000	2	2000	0,60
22/01/2014	AUDES	LEBOURG		8,20	0,23			c	c	c		00,000		1	
22/01/2014	HURIEL	LEBOURG		8 50	0 7.0	90	000	, (5	0	Ç	281,00	00'0	12,00	
22/01/2014	SAINT-DESIRE	FROIIBG		3	90,0	900	n)n	٥	0	0	0	278,00	0,00		
7 700 700				8,70	0;30			0	0	0	0	362,00	00:00		
52/01/2014	VIPLAIX	LEBOURG	25.0	8,20	0,13			0	0	c	-	300.00	8		
05/02/2014	PREMILHAT	LE BOURG		7,40	0,84	000	000	c		, ,	, ,	00,088	200		T
25/02/2014	LACHAPELAUDE	LEBOURG		7.40	0.49					> (781,00	90,0		
25/02/2014	LAMAIDS	LEBOURG		1				7	>	>	٥	304,00	00'0	76,00	
7 700,00,00				7,40	0,67	17,00		0	0	0	0	298,00	00'0	40.00	0.34
13/03/2014	PREMILHAT	LEBOURG		7,30	0,53	00'0	00'0	0	c	c	c	350.00	8		5
20/03/2014	CHAMBERAT	LEBOURG		7,50	0,53	0.00	000	c		, (,	00,000	00,0	+	
24/03/2014	SAINT-ELOY-D'ALLIER	LEBOURG	a value see	7.70	0.55	9	000	, ,	,			361,00	00'0		
24/03/2014	TEILLET-ARGENTY	LEBOURG		7.30		20,0	20,0	5	>	5	0	363,00	0,00		
03/04/2014	DOMERAT	LEBOURG		8, 1	SC'D			0	0	0	0	363,00	00'0		
00/04/0014	TAMORIOGN			05,7	0,24	29,00	18,00	0	0	0	0	388,00	00,00		
03/04/2014	AHUTIGNAI	LE BOURG		7,40	0,19	00'0	00'0	0	0	0	0	368.00	8	1	
22/04/2014	AUDES	LEBOURG		2,60	0,16	00,0	00,00	0	0	c		20,000	8 8		T
12/05/2014	COURCAIS	LEBOURG		7,80	0,26			0	C	, -		970,00	00,0		
12/05/2014	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS		7,60	0,15	0.00	0.00	c	, -	> -		20,076	800		
12/05/2014	LIGNEROLLES	LEBOURG		7.40	000			, ,	+	1		306,00	00'0		
				۲,۲	0,20			0	0	0	0	369,00	00,00		

Page: 1/4

date du rapport: 27/01/2015

Liste prélèvements



Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Année : 2014

*

Page : 2/4



Année: 2014



Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION Nom de l'installation : RESEAU SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

Date	Commune	Nom	PARAMETRES;	풉	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	AS	CLITEMG
np	np	np	unité de mesure>	unitépH	NFU	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	nS/cm	ma/L	na/3	ma/l
prél.	point de	point de	Limites maxi —>					0	0		,	10.00	h
	surveillance	surveillance	Réferences maxi>	9.00	2,00	0	0			1100,00	0.10		0.00
			Réferences mini>	6,50						200,00			
05/02/2014	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		7,50	0,45	0	0	0	0	247,00	00'0		0.36
09/04/2014	SAINT-VICTOR	LEBOURG		7,30	0,18	0	0	0	0	301,00	00.00		
12/05/2014	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		7,50	0,34	0	0	0	0	300,000	00'0		
17/06/2014	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		7,90	0,31	0	0	0	0	286.00	00.00		000
15/07/2014	SAINT-VICTOR	LEBOURG		7,40	0,11	0	0	0	0	261.00	00.0		200
11/08/2014	SAINT-VICTOR	LEBOURG		8,00	0,22	0	0	0	0	298,00	00:00	000	
23/09/2014	SAINT-VICTOR	LEBOURG		7,80	0,12	0	0	0	0	283,00	00,0	00.0	
05/11/2014	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		7,10	1,19	0	0	0	0	285,00	00,00	00'0	0.00
17/12/2014	SAINT-VICTOR	LEBOURG		7,60	0,31	0	0	0	0	281,00	00,00		

Liste prélèvements Page : 3/4

date du rapport: 27/01/2015



Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER Année: 2014

Détail des prélèvements :

Nom de l'installation : R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Date	Commune	Nom	PARAMETRES:	뫄	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	ALTMICR	CLITEMG
ğ	du	du	unité de mesure>	unitépH	NFU	n/100mL	വ/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	mg/L	hg/l	mg/L
prei.	point de	point de	Limites maxi>					0	0				
	surveillance	surveillance	Réferences maxi>	9,00	2,00	0	0			1100,00	0,10	200,00	0,20
			Réferences mini>	6,50						200,00			
22/01/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,90	0,43	0	0	0	٥	254,00	0,00	29,00	
04/03/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,10	0,20	0	0	0	0	245,00	0,00	32,00	
09/04/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,40	0,22	0	0	0	0	269,00	0,00	16,00	
12/05/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,70	0,48	0	0	0	0	259,00	0,00	29,00	
17/06/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,80	0,20	0	0	0	0	257,00	0,00	55.00	
15/07/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,30	0,19	0	0	0	0	246,00	0.00	31,60	
22/09/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,50	0,24	0	0	٥	0	280 00	200	78 20	180
	DOMEDAT										1	00,00	0
13/10/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,40	0,16	0	0	0	0	273,00	0,00	45,00	
19/11/2014	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,00	0,21	0	0	0	0	270,00	0,00	32,00	



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

SAINT-VICTOR T L

Limites de	qualité max.		00'0
Limites de	qualite min.		
Code du	preference.	00054708	
Date Prélèvement	T TOTAL CHICHE	21/07/2014	
Valeur mesurée		1 n/100mL	
Paramètre		Enterocodues/100ml-MS	

Nombre de dépassement des limites de qualité :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Références de	Références de
Bactéries coliformes /100ml-MS	22 n/100mL	21/07/2014	00054708	qualite min.	qualité max.
Carbone organique total	2 20 moll C				00'0
	3,33 IIIg/L C	03/03/2014	00053683		2.00
Carbone organique total	4,05 mg/L C	21/07/2014	00054708		
Total consistence of the control of					7 ,00
Carbone organique total	5,27 mg/L C	17/11/2014	00055753		000
Carbone organique total					6 ,00
	o,98 mg/L C	03/12/2014	00055838		2 00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	03/12/2014	00055838		
				3.	00.7

Nombre de dépassement des références de qualité :

ဖ

UDI RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Farametre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Références de	Références de
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 n/100mL	15/07/2014	00054788	qualite min.	qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 n/100mL	11/08/2014	00055015		00.5
Bactéries coliformes /100ml-MS	3 n/100mL	11/08/2014	00055016		000
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 n/100mL	19/11/2014	00055723		000
Bactéries coliformes /100ml-MS	3 n/100mt	7 700/ 77/07			00,0
		19/11/2014	00055712		00'0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	2 n/100mL	19/11/2014	00055723		000
Chlorite en mg/L	0.34 ma/l	7 100/00/20			0,00
	יום ווים	41.02/20/c2	00053766		0,20
Chlorite en mg/L	0,36 mg/L	17/06/2014	00054535		00.0
Nombre de dépassement des rétérant de					0,4,0

LIMITES de qualité - REFERENCES de qualité

Page: 1/4



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date	Code du	Références de	Références de
		Prélèvement	prélèvement	qualité min.	oualité max.
Chlorite en mg/L	0,36 mg/L	05/02/2014	00053639		0,20
Coloration	19,0 mg/L Pt	23/09/2014	00055323		15.00
Nombre de dépassement des références de qualité :	2				

Nombre de dépassement des références de qualité :

UDI R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

!					Non-transfer day
0,20		00055407	22/09/2014	1,6 mg/L	Childring at 1190°C
The second of th		,			Chlorito on mall
qualifé max	qualité min.	prélèvement	Prelevement		
Références de	Références de	Code du	Date	Valeur mesurée	Paramètre

nes rererres de qualite :

Page: 1/5

	MGA	LES PATUREAL	EAU	(-MEL	8 PUITS			prélèvements	PUITS prélèvements réalisés en :	E 2014
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESIIDEE	VALEUR	VALEUR	NOMBRE DE VALEURS	RESULTATS HORS	REFERENCES DE QUALITE	LIMITES DE QUALITE
A2H	Atrazine-2-hydroxy	l/brl	8	0,00	0.00	MESOREE	MESUREES	EXIGENCES	mini - maxi	mini - maxi
AMPA	AMPA	/bn	m	00'0	00.00	000	- +			7
AS	Arsenic	l/gu	В	26,00	26,00	26.00				0
ATRZ	Atrazine	l/gu	В	00'0	0.00	0.00				100
BENFURA	Benfuracarbe	l/gu	В	00.00	00.00	000				2
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	В	4,00	4,00	4.00				2
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	B	257,00	257,00	257,00				
ر ا	Chlorures	mg/L	ш	18,50	18,50	18,50				
COT	Carbone organique total	mg/L C	В	3,75	3,75	3.75				200
CIF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	В	3,00	3,00	3,00	-			10
JHO	Diflufénicanil	ľg/l	ω	0,01	0,01	0.01	-			
OII	Diuron	l/gu	В	00,00	00.00	000				7
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	В	1,00	1.00	100				CI
FIPRO	Fipronil	l/d/l	9	00.00	000	00'0	- +			20000
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	0.28	0.28	0,00				2
GPST	Glyphosate)bn	60	00'0	0.00	000	-			
HPAT	Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	l/grl	m	0,00	00,00	00.00				2
HPAT4	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	l/grl	ω	0,00	00'0	00:00	- +-			-
W	Manganèse total	l/grl	8	527,00	527,00	527.00	-			
MTM	Métamitrone	l/gr	В	00'0	00'0	0.00				
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	ω	0,38	0,38	0.38				2
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	В	0,00	0,00	00'0				4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	В	4,50	4,50	4.50				
PESTOT	Total des pesticides analysés	l/grl	В	0,01	0,01	0.01	-			100
E.	Ha	unitépH	ш	98'9	98'9	6.86	-			ī
PHOSMET	Phosmet	l/g rl	മ	0,00	00,00	00.00				-
S04	Sulfates	mg/L	മ	16,10	16,10	16.10				2
STRF	Entérocaques /100ml-MS	n/100mL	В	00'0	0,00	0.00			-	250
TAC	Titre alcalimétrique complet	پ	В	2,60	7.60	7.60				10000
TBZH	Hydroxyterbuthylazine	l/grl	Ω	0,00	00,0	00'0				
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	l/gu	В	0,00	00,00	00'0	-			0
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	В	9,74	9,74	9,74	-			

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE SAINT-VICTOR prélèvements réalisés en : 2014

MESUREE 199/1 11 0,00 199/1 11 0,00 199/1 11 0,00 199/1 11 0,00 11 0,00 11 0,00 12/4 11 0,00 11 0,00 11 0,00 11 0,00 11 10,00 11 11 0,00 12/4 11 0,00 14/4 0,00 15/5 11 0,00 16/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00 17/5 11 0,00	CODE DU	LIBELLE DU PARAMETRE		Туре	VALEUR	VALEUR	VALEUR	NOMBRE DE	RESULTATS	REFER	REFERENCES	LIMITES DE
Aluminium total µg/l T1 0,02 Aluminium total µg/l T1 0,02 AMPA AMPA Aluminium total µg/l T1 0,00 Arsenic Arsen	PARAMETAE			d'eau	MESUREE	MESUREE	MESUREE	MESUREES	HORS		DE QUALITE	QUALITE
Alluminium total µg/! AMPA AMPA Arsenic AMPA Arsenic	AZH	Atrazine-2-hydroxy	ИgИ	ゴ	0,02	0,02	0,02					
AMPA Arsenic Arsenic Arsenic Arrazine Benfuracarbe Benfur	ALIMICR	Aluminium total µg/l	µg/i	11	0,00	0,00	0,00	2			200	· -
Arsenic μg/l T1 0,00 Atrazine μg/l T1 0,00 Benfuracarbe μg/l T1 0,01 Benfuracarbe μg/l T1 0,01 Benfuracarbe μg/l T1 0,00 Bact et spores sulfitioned of calcocarbonique of 1/12/3/4 qualit. T1 2,00 Chorules mg/L T1 2,30 Chorules Carbone organique total mg/L T1 1,500 Carbone organique total mg/L T1 1,500 Carbone organique total mg/L T1 1,500 Carbone organique total mg/L T1 2,33 Bactéries collidormes / 100ml-MS n/100ml T1 0,00 Entrophil mg/L T1 0,00 Escherichia collidormes / 100ml-MF n/100ml T1 0,00 Entrophosate μg/l T1 0,00 Hug/l T1 0,00 11 0,00 Bact. aér. revivifilables à 22°-68h	AMPA	AMPA	µg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0 1
Atrazine μg/l T1 0,01 Benturacarbe μg/l T1 0,00 Bact. et spores sulfito-rédu./100ml π/100ml T1 0,00 Bact. et spores sulfito-rédu./100ml π/100ml T1 0,00 Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 qualit. T1 239,00 Conductivité à 25°C mg/l T1 239,00 Chlorures mg/l T1 239,00 Chlorures mg/l T1 0,00 Diluron mg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml-MF μg/l T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fibronil μg/l T1 0,00 Malaci aér, revivifiables à 22°-68h <td>AS</td> <td>Arsenic</td> <td>l/gri</td> <td>=</td> <td>0,00</td> <td>0,95</td> <td>1,90</td> <td>Ю</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10</td>	AS	Arsenic	l/gri	=	0,00	0,95	1,90	Ю				10
Benfuracarbe	ATRZ	Atrazine	l/g/l	ゴ	0,01	0,01	0,01	<u> </u>				0 -
Bact. et spores suffito-rédu/100ml π/100ml	BENFURA	Benfuracarbe	Hg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0 ,-
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 qualit. T1 4,00 Conductivité à 25°C μS/cm T1 239,00 Chlorures mg/L T1 239,00 Chlorures mg/L T1 15,00 Carbone organique total mg/L T1 3,39 Bactéries coliformes /100ml-MS μg/l T1 0,00 Diffurénicanil μg/l T1 0,00 Diffurénicanil μg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml-MF n/100mL T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fibronii μg/l T	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	ユ	0,00	0,00	0,00	(J)			>	9
Conductivité à 25°C μ S/cm T1 239,00 Chlorures mg/L T1 15,00 Carbone organique total mg/L T1 15,00 Carbone organique total mg/L T1 3,39 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Dittuénicanii μg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml-MF μg/l T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Floriures mg/L mg/L T1 0,00 Floriumes mg/L mg/L T1 0,00 Bact aér. revivifiables à 25°-88h n/mL T1 0,00 Bact aér. revivifiables à 26°-44h n/mL T1 0,00 mg/L T1 0,00 11 10,00 </td <td>CALCOC2</td> <td>Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4</td> <td>qualit.</td> <td>ゴ</td> <td>4,00</td> <td>4,00</td> <td>4,00</td> <td></td> <td>H Evicences 1</td> <td></td> <td>o</td> <td></td>	CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	ゴ	4,00	4,00	4,00		H Evicences 1		o	
Chlorures mg/L T1 15,00 Carbone organique total mg/L C T1 3,39 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml T1 0,00 Diffuénicanil μg/l T1 0,00 Diuron μg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml -MF η/100ml T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Bact aér revivifiables à 22°-68h μg/l T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 mg/L T1 0,00	CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	ュ	239,00	270,60	291,00	රා)) (100	
Carbone organique total mg/L C T1 3,39 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml T1 0,00 Diturón μg/l T1 0,00 Diuron μg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml -MF n/100ml T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fluorures mg/L μg/l T1 0,00 Fluorures mg/L πg/L T1 0,00 Fluorures mg/L πg/l T1 0,00 Fluorures mg/L T1 0,00 0 Bact aér. revivifiables à 22°-68h μg/l T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Marganèse total μg/l T1 0,00 Mirates (en NO3) mg/L T1 0,00 T1 0,00	5	Chlorures	mg/L	=	15,00	17,90	20.50	4		1	2 6	
Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml Τ1 0,00 Diffurénicanii μg/l Τ1 0,00 Diuron μg/l Τ1 0,00 Escherichia coli /100ml -MF μg/l Τ1 0,00 Fer total μg/l Τ1 0,00 Fipronii μg/l Τ1 0,00 Fluorures mg/L μg/l Τ1 0,00 Fluorures mg/L μg/l Τ1 0,00 Fluorures mg/L Τ1 0,00 η/mL Τ1 0,00 Bact aér. revivifiables à 22°-68h μg/l Τ1 0,00 η/mL Τ1 0,00 Bact aér. revivifiables à 36°-44h μg/l Τ1 0,00 η/mL Τ1 0,00 Métamitrone μg/l Τ1 0,00 η/mL Τ1 0,00 Mirites (en NO2) mg/L Τ1 0,00 η/mg/L Τ1 0,00 Intérocoques /100ml-MS μg/l Τ1 0,00 η/mg/L Τ1 0,00	COT	Carbone organique total	mg/L C	ゴ	3,39	4.92	6.98	4 4	E n		200	
Diffurénicanii μg/l Τ1 0,00 Diuron μg/l Τ1 0,00 Escherichia coli /100ml -MF μg/l Τ1 0,00 Fer total μg/l Τ1 0,00 Fipronii μg/l Τ1 0,00 Fluorures mg/L μg/l Τ1 0,00 Fluorures mg/L μg/l Τ1 0,00 Bact aér. revivifiables à 22°-68h μg/l Τ1 0,00 Bact aér. revivifiables à 36°-44h n/mL Τ1 0,00 Manganèse total μg/l Τ1 0,00 Métamitrone μg/l Τ1 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L Τ1 0,00 Mirates (en NO2) mg/L Τ1 0,00 Mirates (en NO3) mg/L Τ1 0,00 mg/L Τ1 0,00 mg/L Τ1 0,00 Phosmet μg/l Τ1 0,00 mg/L Τ1 0,00 Intérocoques /100ml-MS π/100ml	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/t00mL	⇉	0,00	4,40	22,00	OI ·	H Exigences			
Diuron μg/l T1 0,00 Escherichia coli /100ml Fer total n/100ml T1 0,00 Fer total μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fivorures mg/L μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fivorures mg/L T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-48h n/mL T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) μg/l T1 0,00 Nitrates (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,00 Infates μg/l T1 0,00 Infates μg/l T1 0,00 Tite alcalimétrique μg/l T1	OFF	Diffufénicanil	μg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>	The second of		c	
Escherichia coli /100ml -MF Fer total Fer total Fipronii		Diuron	l/6rl	⇉	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0 0
Fer total μg/l T1 16,60 Fipronii μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Fipronii μg/l T1 0,00 Bact aér. revivifiables à 36°-44h μg/l T1 0,00 Bact aér. revivifiables à 36°-44h η/mL T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) μg/l T1 0,00 Nitrates (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH T1 0,03 μg/l T1 0,03 pHosmet μg/l T1 0,00 mg/L T1 0,00 Sulfates π/100mL T1 0,00 π/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet π/100mL π/100mL T1 0,00 π/100mL	ECOL	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	ゴ	0,00	0,00	0,00	(J)				o :
Fipronii μg/l T1 0,00 Fluorures mg/L mg/L T1 0,28 Glyphosate μg/l T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h μg/l T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h μg/l T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) μg/l T1 0,00 Nitrates (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,00 phosmet π/100mL T1<	HET	Fer total	µg/l	ゴ	16,60	40,30	64,00	N			200	
Fluorures mg/L mg/L T1 0,28 Glyphosate μg/l T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 1,00 Métamitrone μg/l T1 1,00 Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS μg/l T1 0,00 Titre alcalimétrique complet μg/l T1 0,00 Titre hydroxyterbuthylazine γF T1 0,00 <t< td=""><td>1 TO TO</td><td>Fipronii</td><td>µg/l</td><td>ユ</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td><u> </u></td><td></td><td></td><td></td><td>D</td></t<>	1 TO TO	Fipronii	µg/l	ユ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				D
Gilyphosate μg/l T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 14,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) μg/l T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique γF T1 0,00 Titre hydrotimétrique γF T1 0,00 Titre hydrotimétrique γΕ T1 0,00 Titre hydrotimétrique γΕ T1 0,00 Titre hy	-MG	Fluorures mg/L	mg/L	ゴ	0,28	0,30	0,33	N				- CJ -
Bact. aer. revivifiables à 22°-68h n/mL T1 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h μg/l T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 14,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre hydrotimétrique γΕ T1 0,00 T1 0,00 γΕ T1 0,00 T1	GPST	Glyphosate	µg/l	크	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0 .
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T1 0,00 Manganèse total μg/l T1 14,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet μg/l T1 0,00 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique γF T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 NELI T1 7,20 T1 0,00	G122_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	7	0,00	73,60	300,00	ဟ				
Manganese total μg/l T1 14,00 Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS mg/L T1 0,00 Titre alcalimétrique complet μg/l T1 0,00 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique γF T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,00 πg/L T1 0,00 γF T1 7,20 πg/L T1 0,00 γF T1 7,20 πg/L T1 0,00 γF	G136_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	ユ	0,00	9,20	33,00	თ		•		
Métamitrone μg/l T1 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 0,00 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH T1 0,03 mg/L T1 0,03 Phosmet μg/l T1 0,00 mg/L T1 0,00 Sulfates mg/L T1 0,00 mg/L T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 T1 0,00 Titre alcalimétrique complet μg/l T1 0,00 T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 T1 0,00 Turbidité néphélométrique η/100mL T1 0,00 T1 0,00	S S	Manganèse total	µg/l	ゴ	14,00	26,58	45,30	4			50	
Ammonium (en NH4) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 3,60 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 Phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates mg/L T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS m/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NEU T1 0,00	M	Métamitrone	µg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>			(0.1
Nitrites (en NO2) mg/L T1 0,00 Nitrates (en NO3) mg/L T1 3,60 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,03 pH μg/l T1 0,00 Sulfates μg/l T1 0,00 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NEU T1 0,00	NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	ゴ	0,00	0,01	0,06	σı			0.1	
Nitrates (en NO3) mg/L T1 3,60 Total des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH T1 0,03 pH T1 0,03 Phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates mg/L T1 0,00 Entérocoques /100ml-M/S n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine µg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) µg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NEU T1 0,00	NO S	Nitrites (en NO2)	mg/L	⇉	0,00	0,02	0,07	4				0.1
I otal des pesticides analysés μg/l T1 0,03 pH unitépH T1 7,36 Phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates mg/L T1 8,30 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFU NEU T1 0,00	NC3	Nitrates (en NO3)	mg/L	ユ	3,60	5,08	7,20	4				50
pH unitépH T1 7,36 Phosmet μg/l T1 0,00 Sulfates mg/L T1 8,30 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NEU NEU NEU T1 0,00	PESTOT	Total des pesticides analysés	μg/l	⊒'	0,03	0,03	0,03	<u> </u>				0.5
Phosmet \u00e4g\ldots\u00e4g\ld	2 7	PH	unitépH	ゴ	7,36	7,58	7,80	ហ		ი ა	ဖ	9
Sulfates mg/L T1 8,30 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine µg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) µg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFI NEII T1 0,00	PHOSMET	Phosmet	μg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>		J		0.1
Entérocoques /100ml-MS n/100mL T1 0,00 Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine µg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) µg/l T1 0,00 Turbidité néphélométrique NFI NEI T1 0,00	SO ₄	Sulfates	mg/L	ユ	8,30	12,93	15,70	4))))	-
Titre alcalimétrique complet °F T1 7,20 Hydroxyterbuthylazine µg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) µg/l T1 0,00 Turbidité néphéjométrique NFI NEI T1 0,00	STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	1	0,00	0,20	1,00	ζī	H. Exigences		1	 o
Hydroxyterbuthylazine μg/l T1 0,00 Titre hydrotimétrique °F T1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l T1 0,00 Turbidité néphéjométrique NFI NEI T1 0,00	TAC	Titre alcalimétrique complet	ň	ゴ	7,20	8,27	9,10	ω		-		
Titre hydrotimétrique °F Τ1 7,20 Trihalométhanes (4 substances) μg/l Τ1 0,00 Turbidité néphélométrique NFII NEII Τ1 0.00	TBZH	Hydroxyterbuthylazine	µg/i	ゴ	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				
Trihalométhanes (4 substances) Turbidité néphélométrique NFU NEU T1 0,00	±	Titre hydrotimétrique	ή	ゴ	7,20	8,60	9,50	ယ				-
Turbidité néphélométrique NEU NEU NEU TI O OO	THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	ゴ	0,00	0,00	0,00	N				100
NFO III O,000	IURBNEU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	7	0,00	0,22	0,48	(J)			N	

y απόνως πιπιπιπα , πισγεπίπες ετ maxima de quelques parametres mesures sur l'eau des installations de l'UGE

Ol RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

			_		_											_				10		_			-
4	MITES DE	QUALITE	mini - maxi	_						_	0					C	ĵ.			0,5	ç	2		0	
2014	I IMI	9	mini																						
s en :	NCES	ALITE	maxi	200	}	D	1100	0,2	0			3					C	20 7	0,1				D		_
prélèvements réalisés en	REFERENCES	DE QUALITE	mini - maxi				200															r	0,0		
ments	TATS	S	CES		1 00	200		es	es t			-							•						
prélève	RESULTATS	HORS	EXIGENCES		H Evidonose	- FAIgelle	i	н. Exigences	H. Exigences																
	E DE	JRS	E LO			•			<u> </u>																
	NOMBRE DE	VALEURS	MESONEES	က	38	ď	3 ~	> 8	89	38	18	88	8 8	3 0	n	က	14	α	3 0	י	က	38	8 8	8 8	
	VALEUR	MAXI	משנה ל	76,00	2,00	458 00	0.36	3 8	3,00	00'0	153,00	300 00	300.00	2	00,0	0,00	18,00	0.06	2000	5 6	00,00	8.70	00.00	1,95	1
E	-		+		2	45		· c	0	0	15	30	30	3	· ·	0	#	_	· c) (0	80	_	-	
	VALEUR	MOVENNE	יורטטווי	42,67	0,05	366.76	0.23	0	4,0	00'0	19,11	150.95	21.71		0, 0	0,00	4,95	0.00	000		20,5	7,75	00'0	0,35	
200	-		+			_								-											
VE G	VALEUR	MESLIBEE	200	12,00	0,00	253.00	00'0	000	5	00,0	00'0	00'0	00.00	000		5,0	00'0	00'0	00.00		2,0	7,30	00'0	0,00	
	Туре	q'eau	-	-	- -	-	-	-	- 1	-	—	_	—	-	- i-	-	—	_	<u> </u>	-	_	—	—	-	
RESEAUTHATORIA	1		1/2::	L/GH	n/100mL	nS/cm	ma/L	n/100ml	1.00	n/100mL	l/grl	n/mL	n/m	/01	, c	- 50 11	hg/	mg/L	ma/L	5) J	unitépH	n/100mL	NFU	
												-											_		
	101				E									*	` -										
	IRELLE DII BAGAMETER			-	Bact. et spores sulfito-redu./100ml			0ml-MS	147	<u>-</u>		Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	Hydrocarb polycycl arom (4subst.)	100001							S	ue NFU	
	2		1/01	- i	sulfito-re	5°C		mes /10	14004/	/ IDDOI! /		fiables à	iables à	ycl.aron	vel aron		_	NH4)	_				00ml-M	ométriqu	
			Aliminiiim total iro//	1000	spores	Conductivité à 25°C	Chlorite en mg/L	Bactéries coliformes /100ml-MS	ilog oide	Escribination Coll / LOURING - IMP	_	ir. revivil	ir. revivil	ırb.polyc	irb polyc		ivianganese total	Ammonium (en NH4)	Nitrites (en NO2)				Entérocoques /100ml-MS	é néphél	
חח			Alıminii		bact. et	Conduct	Chlorite	Bactérie	Looponio	Laci lei k	Fer total	Bact. aé	Bact. aé	Hydroca	Hydroca	M	ıvlangan	Ammoni	Nitrites (Plomb	:	핊	Entéroca	Turbidité néphélométrique NFU	
	CODE DU	PARAMETRE	AI TMICR		Z 2	CDT25	CLITEMG	CTF	- 100	Ž	Ŧ	GT22_68	GT36_44	HPAT	HPAT4	14		NH4	N02	PB		Ę		TURBNFU	
	COD	PARA	AIT	į č	<u>ń</u>	- -	CLII	<u>ن</u>		i ا	<u>ц</u>	GT2	GT3	士	모		2	Ź	Ź	ц.			-S	TURI	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

prélèvements réalisés en : 2014

PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Туре	MINI	MOYENNE	WALEUR	NOMBRE DE	RESULTATS	REFER	REFERENCES DE QUAL ITE	LIMITES DE
20	•		n ean	MESUREE	MESUREE	MESUREE	MESUREES	EXIGENCES		mini - maxí	mini - may
3	Arsenic	гg/l	-1	0,00	0,00	0.00	ω			1	1110
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	-	0.00	0.00	0 00	٥٥			·	10
CDT25	Conductivité à 25°C	uS/cm	-	247.00	282 44	301.00) ()	C	
CLITEMG	Chlorite en ma/L	ma/l	⊣ -	000	0 40	0,0	υ		200	1100	-
CTE	Dortórios solitamente (100-1110		-	0,00	0,12	0,36	C.	H. Exigences !		0,2	
	Dacteries colliormes /100ml-MS	n/100mL	-1	0,00	0,00	0,00	9		-	o ·	
FCOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	–	0,00	0,00	0.00	œ.			-	
ET	Fer total	l/Q/	⊣	32.00	32.00	30 00	٠.			2	
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	⊣	1.00	65 78	300 00	0 -			200	
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	1.00	61.44	300 00	۰ ۵				
HPAT	Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	μα/l	-1	0.00	0.00	0 00	٠ ,				
HPAT4	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	l/bri	-	0.00	0.00	0 00	٠.	8			
NH4	Ammonium (en NH4)	mq/L	–	0.00	0.00	0 00	۰ ۵				,
NO2	Nitrites (en NO2)	ma/L		0.00	0 0	0 00	<u> </u>			, <u>-</u>	
PB	Plomb	μα/l	⊣	0.00	0 00	0.00	٠.				0,5
모	PH	unitépH	-	7 10	7 57	8 00 8	ο -)		10
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100m!	⊣ -	0.00	000	20,00	o u		6,5	9	
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFC I	-	0.11	0.36	1 10	ဝေဖ				

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE SI RINONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

			_																	
2014	LIMITES DE QUALITE	mlni - maxi		_					0	_			_	0,1		0,5	10		C	•
alisés en :	REFERENCES DE QUALITE	mini - maxi	200	-			0,2	0		200					0,1			6		0
prélèvements réalisés en :	RESULTATS REF	EXIGENCES				200	n. Exigences :					_						6,5	_	
	NOMBRE DE VALEURS	MESUKEES	თ	o:	, o) -	- o	o) ,	- σ	ာ တ) - -	- ,	- σ) ,	- +	- (סס	ത	6
T.	WALEUR	MESUMEE	58,00	00.00	280.00	1 60	00'	000	37 00	300 00	101 00	00.0	0.00	000	000	00,0	0,00	0,10	0,00	0,48
E GAUCHE CHER	VALEUR	MESONEE	36,40	00'0	261.44	1.60	00.00	0.00	37.00	122.22	24.00	00'0	00.00	0.00	0.00	00'0	20,0	9,0	00,0	0,26
WE GAU	VALEUR MINI MESTIPEE	יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי	16,00	00'0	245,00	1,60	0,00	0.00	37,00	25,00	00'0	00,0	00,00	0.00	0.00	0.00	7 30	00,1	0,00	0,16
I I	Type d'eau	F	_	Ļ	F	⊢	H	H	 -	Н	-	—	Н	⊢	-	-	-	- -	-	-
R.WONIEGCON - HIV	UNITE	1/200	hg/l	n/100mL	uS/cm	mg/L	n/100mL	n/100mL	/bn	n/mL	n/mL	l/gu	l/gu	mg/L	mg/L	na/l	uniténH	100ml	1100111	NFU
NOW. H	LIBELLE DU PARAMETRE	Aluminium total ua/l		Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	Conductivité à 25°C	Chlorite en mg/L	Bactéries coliformes /100ml-MS	Escherichia coli /100ml -MF	Fer total	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	Ammonium (en NH4)	Nitrites (en NO2)	Piomb	Hd	Entérocoques /100ml-MS		I urbiaite nepnelometrique NFU
	CODE DU PARAMETRE	AI TMICE		BSIH	CDT25	CLITEMG	CTF	ECOLI	FET	GT22_68	GT36_44	HPAT	HPAT4	NH4	NO2	PB	H	STRF		סיוופהטו

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER AGENCE REGIONALE DE SANTE



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL ** Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique sur les réseaux Prat et Montluçon.

Par contre, elles ont été ponctuellement contaminées sur le réseau St-Victor ; je vous engage à vérifier régulièrement les taux

** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, malgré la mise en service, en mars 2014, de la nouvelle filière de

traitement, ont été constatés depuis cette date :

- des dépassements ponctuels des limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres TURBIDITE et --- Pour ce qui concerne les références de qualité, elles ne sont pas satisfaites pour les paramètres Carbone Organique Total (COT), Chlorites et Equilibre Calco-carbonique sur les 3 réseaux.

--- Des dépassements occasionnels ont également été constatés pour l'Ammonium, la Turbidité et le Manganèse sur le réseau

** L'installation de traitement de Prat ne permet pas de répondre actuellement à toutes les exigences de qualité relatives aux eaux distribuées pour la consommation humaine. Des amélioration du traitement sont encore nécessaires.

Conclusion

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER AGENCE REGIONALE DE SANTE



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.

actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique). --- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des

crise (article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 et décret du 28 Septembre 2007). --- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de

** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire; toute extension ou modification des paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique). installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du

** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).



DELEGATION TERRITORIALE DE I'ALLIER

Unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale Pôle Santé Publique -



REPUBLIQUE FRANÇAISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2014

BILAN DES INSTALLATIONS ALIMENTANT LE RESEAU "PRAT"



Les données de ce rapport sont extraites du Systéme d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex -

Tél: 04 63 07 40 01 - <u>ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr</u> L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes agées et des personnes handicapées

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

e Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la onsommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

e non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par es articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

es documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)	Commune Code Hydrogéologue CODERST le D.U.P. la Protection	PRISE D'EAU SIDIAILLES 05956X0001 18/07/2005 12/07/2013 12/07/2013 Oui Procédure terminée (rantiage within)
u des CAPTAGE(S)		
DESCRIPTIF du ou	Usage de l'Installation	AEP
	Nom	BARRAGE DE SIDIAILLES

Indice d'avancement de la protection : Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI



Année: 2014 Nom de l' unité de gestion : SIAEP MARCHE ET BOISCHAUT (CHER)

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH: pH à 20°c (unitépH)

TH: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté

CDT 25 : Conductivité à 25°c (µS/cm)

CALCOC2: Equilibre calco carbonique: 2: eau à l'équilibre, --- 0: eau incrustante, 1 : eau légèrement incrustante, --- 3 : eau légèrement agressive, 4 : eau agressive

TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU) : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF ECOLI

CTF : Coliformes totaux / 100 ml-MS Entérocoques / 100 ml-MS STRF

BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices

COT : Carbone Organique Total (en mg/l C) NO3 Nitrates (mg/l)

ALTMICR: Aluminium (µg/l)

PESTOT: Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l FET : Fer total (µg/l)

MN : Manganèse (µg/I)

Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements" NB: * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : TRAITEMENT SIDIAILLES

Détail des prélèvements :

	(
Date	Commune	Nom	PARAMETRES-> CALCOC2	CALCOC2	£	Ŧ	TURBNFU	FET	NW	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	Tog	AI TWICE	DECTOT	
np	ą	np	unité de mesure>	analit	HuitienH		NG I		5									CLITEMS
17.1						_		hg/I	l/gul		n/100mL	n/100mL	n/100mL	nS/cm	ma/L C	100	gon.	l) cu
prei.	point de	point de	Limites maxi>									,			,	h L	À	11g/L
	emolipho	o mollionario	0.24									>	0				0,50	
	Sai Valliarica	sai veillairce	references maxi —>	27	9006		2.00	200.00	50,00	0	0			1100.00	8	0000		
			Réferences mini —>	-	6.50									00,00	2,00	200,000		0,20
		TOAITCMENT OF												200,00				
13/01/2014	SIDIAILLES	SIDIAILES		4	6,95	14,80	0,12	30,00	00,00	0	0	0	c	337.00	2.40	9	8	
		TOASTCHICKITING											,	20,	<u>1</u>	9,5	99	12,0
12/02/2014	SIDIAILLES	SIDIAILLES	-		7,10	14,00	00'00	00'0	00'0	0	0	0	0	353.00	2 10			
7 700,00,00		TRAITEMENT DE]]			
12/03/2014	SIDIAILLES	SIDIAILLES			7,10	14,30	0,37	108,00	00,00	0	0	0	0	335 00	8			
	ł .	TOARTCMCNTOL											·		3			
29/04/2014	SIDIAILLES	SIDIAILLES			7,35	15,50	0,20	15,00	00'0	0	0	0	0	355.00	1 60			
														000				

Page: 1/2

date du rapport: 10/02/2015

Liste prélèvements



Nom de l' unité de gestion : SIAEP MARCHE ET BOISCHAUT (CHER) Année : 2014

17/12/2014	27/11/2014	28/10/2014	18/09/2014	27/08/2014	22/07/2014	11/06/2014	22/05/2014			<u>ה</u>	<u> </u>	Date
SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES	SIDIAILLES		surveillance	point de	au du	Commune
SIDIAILLES	SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES	TRAITEMENT DE SIDIAILLES		surveillance	point de	ď	Nom
								Réferences mini>	Réferences maxi>	Limites maxi —>	unité de mesure>	PARAMETRES-> CALCOC2
								-	2		qualit.	CALCOC2
7,65	7,75	7,50	7,60	7,70	7,55	7,65	7,55	6,50	9,00		unitépH	모
14,50	13,90	12,90	13,30	13,30	17,50	16,50	15,60				ñ	H
0,16	0,49	0,47	0,38	0,56	0,28	0,42	0,15		2,00		NFU	TURBNFU
19,00	74,00	136,00	48,00	128,00	0,00	0,00	17,00		200,00		µg/l	FET
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50,00		hg/l	MN
0	0	0	0	0	0	0	0		0		n/100mL	BSJR
0	0	0	0	0	0	0	0		0		n/100mL	СТР
0	0	0	0	0	0	0	0			٥	n/100mL	ECOLI
0	0	0	0	0	0	0	0			0	n/100mL	STRF
358,00	349,00	314,00	325,00	333,00	378,00	382,00	371,00	200,00	1100,00		μS/cm	CDT25
2,40	2,50	2,70	2,30	2,20	1,80	2,20	1,80		2,00		mg/L C	COT
									200,00		µg/l	ALTMICR
										0,50	μg/l	PESTOT
	()4				19				0,20) 2	mg/_	CLITEMG

isto prálàvomente Dane Dio



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

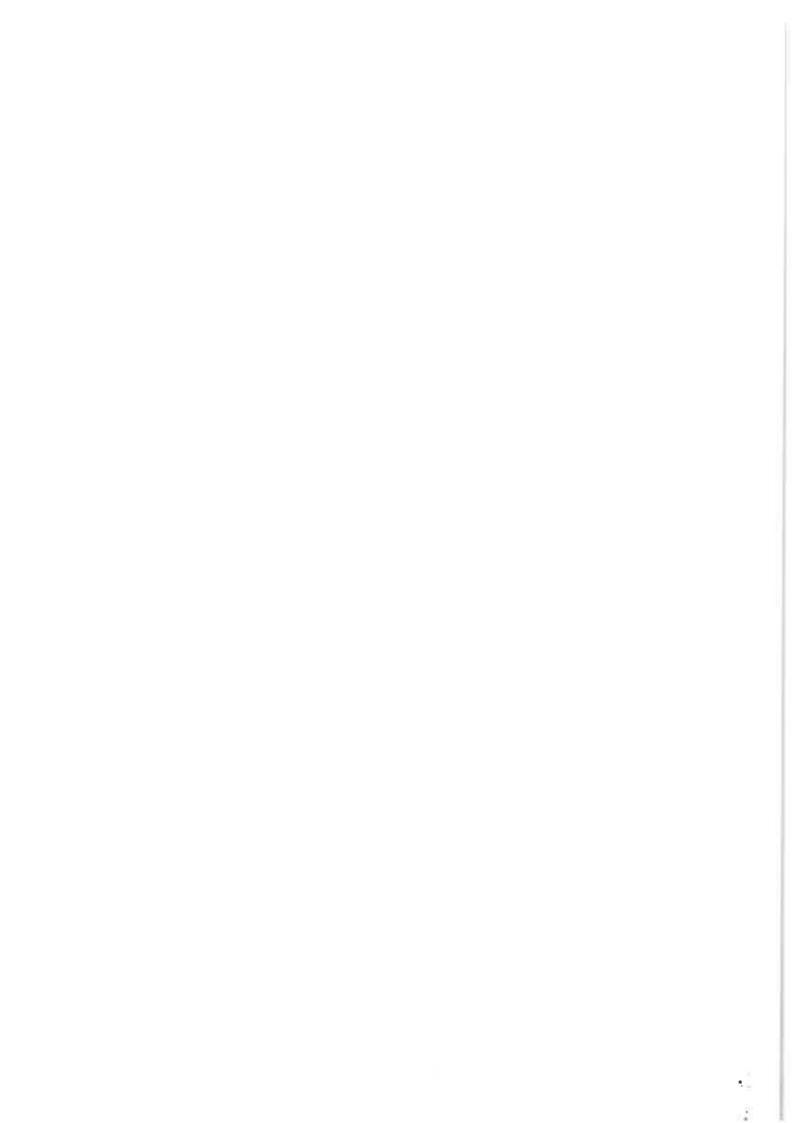
TTP TRAITEMENT SIDIAILLES

Paramètre Valeur mesurée Prélèvement prélèvement qualité min. Code du qualité min. Références de qualité min. e total 2,1 mg/L C 13/01/2014 00054150 qualité min. e total 2,1 mg/L C 12/02/2014 00056128 qualité min. e total 2,2 mg/L C 11/06/2014 00056128 Prélèvement e total 2,2 mg/L C 27/08/2014 00056131 Prélèvement e total 2,2 mg/L C 27/08/2014 00056133 Proposition e total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056136 Proposition e total 2,7 mg/L C 27/11/2014 00056136 Proposition e total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056136 Proposition e total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056136 Proposition e total 2,4 mg/L C 13/01/2014 00056156 Proposition						
Le total 2,4 mg/L C 13/01/2014 00054150 qualite min. Le total 2,1 mg/L C 13/01/2014 00054151 10054151 Le total 2,2 mg/L C 11/06/2014 00056128 10056131 Le total 2,3 mg/L C 18/09/2014 00056131 10056131 Le total 2,3 mg/L C 28/10/2014 00056134 10056134 Le total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056136 10056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 10056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056136 10056136 Le total 0,210 mg/L 13/01/2014 00056136 10056136	Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du	Références de	Références de
Le total 2,1 mg/L C 12/02/2014 00054151 COORTING Le total 2,2 mg/L C 11/06/2014 00056128 COORTING Le total 2,2 mg/L C 27/08/2014 00056131 COORTING Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 COORTING Le total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056138 COORTING Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 COORTING Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150 1,00	Carbone organique total	2,4 mg/L C	13/01/2014	00054150	quante mn.	qualité max.
Le total 2,2 mg/L C 11/06/2014 00056128 Le total 2,2 mg/L C 27/08/2014 00056131 Le total 2,3 mg/L C 18/09/2014 00056133 Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 Le total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total	2,1 mg/L C	12/02/2014	00064154		2,000
Le total 2,2 mg/L C 27/08/2014 00056131 Le total 2,3 mg/L C 18/09/2014 00056133 Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 Le total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total	2,2 mg/L C	11/06/2014	00054151		2,00
Le total 2,3 mg/L C 18/09/2014 00056133 Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 Le total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total	2.2 ma/l C	27/08/2014	2710000		2,00
Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 00056134 Le total 2,4 mg/L C 27/11/2014 00056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total	2.3 mo/l C	18/00/2014	00056131		2,00
Le total 2,7 mg/L C 28/10/2014 00056134 Le total 2,4 mg/L C 27/11/2014 00056136 Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total		100000	00000133		2,00
Let total 2,5 mg/L C 27/11/2014 00056136 Let total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 Donique 0/1/2/3/4 0,210 mg/L 13/01/2014 00054150 Let total 4 qualit. 13/01/2014 00054150		Z, / mg/L C	28/10/2014	00056134		2,00
Le total 2,4 mg/L C 17/12/2014 00056138 0,210 mg/L 13/01/2014 00054150 bonique 0/1/2/3/4 4 qualit. 13/01/2014 00054150	Carbone organique total	2,5 mg/L C	27/11/2014	00056136		000
bonique 0/1/2/3/4 00054150 13/01/2014 00054150 1,00	Carbone organique total	2,4 mg/L C	17/12/2014	00056138		2,00
4 qualit. 13/01/2014 00054150 1,00	Chlorite en mg/L	0,210 mg/L	13/01/2014	00054150		2,00
1,00	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 aualit	12/04/0044			0, 20
	A1		10/01/2014	00054150	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité :

10

Page: 1/1



STATISTIQUES/IN	U,
TATISTIQUES/I	$\overline{}$
TATISTIQU	
TATISTIQU	-
TATISTIQU	cn
TATISTIQU	Шí
TATISTIQ	\neg
TATI	ō
TATI	Ē
TATI	77
TA	92
1	\vdash
	⋖
S	1
	S

		DANIER			S			nrálèvomont	prálovomonte vácilada	
ווע שעטט				VALEID	741 5115			preference	s realises en :	2014
PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	MINI	MOYENNE	MAXI	VALEURS	RESULTATS HORS	REFERENCES DE QUALITE	CIMITES DE OUALITE
A2H	Atrazine-2-hydroxy	וומ/ן	A3			MESUREE	MESUREES	EXIGENCES	mini - maxi	mlni - maxi
ADSP	Atrazine-déisonrony	Ď i	2 5	0 0	00,0	0,00	9		_	0
COLUMN IA	Alimin delication and alimin delication and	l/bn	¥	00,00	00'0	00,00	9			1 (
באוואו א	Aluminium total µg/l	l/g u	A3	38,00	135,33	329,00	9			N .
AMPA	AMPA	l/grl	A3	00'0	0,01	0.08	· (c			
AS	Arsenic	l/gц	A3	0,00	1.33	00,6	- • •			2
ATRZ	Atrazine	/bri	A3	00,0	0.00	00'0	. (20	100
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	A3	4,00	4,00	4.00	o (c		_	2
CBDZ	Carbendazime	l/gu	A3	00'0	0.00	000	 V			
CDT25	Conductivité à 25°C	n S/cm	A3	134.00	144 17	15100) (N
占	Chlorures	mg/L	A3	10.50	11.37	12.30	5 (1100	
COT	Carbone organique total	ma/L C	A3	4.20	ָּרָ רָ הַרָּ	0.70	٥ (200	200
DFF	Diflufénicanil	, (c)	V3	00'0	0,0	0,,0	٥			10
DIU	Diuron	j 1	2 5	00,0	0,00	0,00	9			0
		l/grl	£3	0,00	00'0	00'0	ဖွ			
	Escriencina coli / Lourni -ivit	n/100mL	A3	00,00	24,50	00'09	9			2 8
TINDOD COLOR	Endosulian peta	l/g rl	A3	00'0	00'0	00,00	9			20000
ביין ר	Fluorures mg/L	mg/L	A3	0,08	60'0	0,10	ေမွ		1	C/I
GPS.	Glyphosate	l/6rl	A3	00'0	0,00	00.00) (C		1,7	
N N	Manganèse total	l/gri	A3	15,00	79.33	259.00) (d			- 21
ZHZ	Ammonium (en NH4)	mg/L	A3	00'0	0.08	030	. .		1000	
N02	Nitrites (en NO2)	mg/L	A3	00.00	0.10	760	> 4		2	4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	A3	6,10	10.22	13.60	D (_
PESTOT	Total des pesticides analysés	l/bn	A3	0.03	0.13	5,5,0	o (20
품	Hd	unitépH	A3	6.95	717	1 0,0				ល
S04	Sulfates	ma/L	A3	7.00	7.62	2 7 0	D (5,5	
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	A3	3.00	10.50	5,5	٥ (150	250
TAC	Titre alcalimétrique complet		A3	275	50,0	00,00	0 (10000
ТСРУ	Triclopyr	- l/bri	A3 .	0.00	† C	00.0	യ		_	
픋	Titre hydrotimétrique	. L	A3	4,40	4.57	4 70	o (_	2
TURBNFU	Turbidité néphálomátria					-				

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE SELLIVICAL SPANE WE ON WEST

					LES			prélèvements réalisés en :	s réalis	sés en :	2014
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR	VALEUR	VALEUR MAXI	NOMBRE DE VALEURS	RESULTATS HORS	REFER DE Q	REFERENCES DE QUALITE	CUALITE DE
A2H	Atrazine-2-hydroxy	ug/	77	0.00	0.00	MESUREE	MESUREES	EXIGENCES	mini	mini - maxi	mini - maxi
ADSP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	72 i	0,00	0,00	0,00					0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	l/grl	T2	0,00	0,00	0,00	<u>.</u>			200	, ·
AMPA	AMPA	µg/l	72	0,00	0,00	0,00	<u> </u>			0	0
AS	Arsenic	hg/l	T2	0,00	0,00	0,00	_				10
AIRZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	<u>-</u>				0.1
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12			>	,
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T2	4,00	4,00	4,00	<u> </u>	H. Exigences!	_	N (
CBDZ	Carbendazime	µ9/1	72	0,00	0,00	0,00	-			ı	0 1
CD125	Conductivité à 25°C	μS/cm	T2	314,00	349,17	382,00	12		200	1100	(
	Chlorures	mg/L	72	35,20	41,76	44,90	12		,	250	
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T2	0,21	0,21	0,21		H. Exigences!	·	0.2	
9 0	Carbone organique total	mg/L C	72	1,60	2,16	2,70	12	H. Exigences!		N	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12	9		0 1	
를 두	Difurénicanil	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0,1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -ME	r/100m1	3 7	0,00	0,00	0,00	; - -				0,1
ENDOB	Endosulfan béta	ha/	7 i	0.00	0.00	000	<u> </u>				· ·
FET	Fer total	l/grl	T2	0,00	47,92	136.00	12			3	, - -
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,08	0,08	0,08	→ i			0	л
GPST	Glyphosate	l/gri	72	0,00	0,00	0,00	<u> </u>				0 . 0
G122_68	Bact. aer. revivitiables à 22°-68h	n/mL	72	0,00	0,17	2,00	12				
MN	Macronian total	n/mL	72	0,00	0,00	0,00	12				
N N	Ammonium (on NILA)	l/gч	딩	0,00	0,00	0,00	12			50	
N P	Nitritos (on NO2)	mg/L	7 7	0,00	0,00	0,00	12			0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	ma/L	7 7	5.90	10.60	14.20	3 7				0,1
PESTOT	Total des pesticides analysés	μg/l	72	0,00	0,00	0,00	- ;				D 00
 } ±	PH	unitépH	72	6,95	7,45	7,75	12		ე ე	9	(
202	Sulfates	mg/L	72	7,60	8,48	9,80	12		,	250	-
SI A	Enterocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	12				0
TOBY	l itre alcalimétrique complet	, rî	72	8,10	9,30	11,95	12				
- -	Tito budation for	μg/l	7.7.	0,00	0,00	0,00	<u> </u>		_		0,1
TUM/	Tribelemáthana (1 miles)	, n	12	12,90	14,68	17,50	12				
TJ IDBNETI	Turkidik nárkálamáriana NEU	µg/l	17	1,58	1,58	1,58	<u> </u>				100
TONDINFO	I dibidite nepnelometrique NFU	NFO	12	0,00	0,30	0,56	12			2	

UGE: 0041 S. P. E. C.

OBJET: Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S. P. E. C.

Adr: 6, Impasse des Richardes

03380 HURIEL

2014

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

003000211	PRAT-LE CHER	ACT	8000	0	TE	03/12/2009	18/02/2008	08/03/2011	25/02/2013	80 %
Code national	Nom du captage	Etal	Debit	Périm profect Code	proc	Delib Date	Avis geologue Dale	Recev. Date	D U.P. Date	Indice

Indice consolidé /UGE

80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

		Installation			Parametres mic	robiologiques	Parametres ph	ysico-chimiques
Code	Libelle		Туре	Pop / Débit (1)	Nombre total de prelévements	Nombra de prefevements non conformes	Nombre total de prelevements	Nombre de prelevements non conformes
003000287	PRAT		TTP	6000	16		17	3
		Total	I		16		17	3
		Taux de conformité	i		100,0	%	82,	4 %

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE: 0034 SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Dest : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER Adr : 4, Rue du Moulin de Lyon

OBJET: Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

03380 HURIEL

2014
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etai	Débit	Perim protect Code	Etat proc Code	Delib Dale	Avis géologue Date	Recev. Dale D.U.P. Date	Indice
003000195	LES PATUREAUX - PUITS N° 1	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000196	LES PATUREAUX - PUITS N° 2	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000197	LES PATUREAUX - PUITS N° 3	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000198	LES PATUREAUX - PUITS N° 4	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000199	LES PATUREAUX - PUITS N° 5	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000200	LES PATUREAUX - PUITS N° 6	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000201	LES PATUREAUX - PUITS N° 7	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
003000202	LES PATUREAUX - PUITS N° 13	ACT	400	О	TE	29/04/1982	18/10/1979	05/12/1983	80 %
								_	

Indice consolidé /UGE 80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

2011	Installation	18 1	1	Parametres mic	rabiologiques	Parametres ph	rsico chimiques
Code	Libelle	Type	Pop / Debit (1)	Nombre lotal de prelèvements	Nombre de prelevements non conformes	Nombre tolal de prelévements	Nombre de prélèvements non conformes
003000285	SAINT-VICTOR	ТТР	900	5	1	5	
003000381	RESEAU SAINT-VICTOR	UDI	1795	9		9	
003000382	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	ŲDI	19671	38		38	
003000384	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	ŲDI	1836	9		9	
	Tota	al		61	1	61	
	Taux de conformit	é		98,4	%	100,	0%

⁽¹⁾ Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP





Quelle eau buvez vous?

Unité de Distribution R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2014

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DIJ CHFR

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

GOUR DU PUY - PRISE D'EAU -MONTLUCON

Autorisé par arrêté préfectoral du 19/07/2010

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

GOUR DU PUY - STATION -MONTLUCON

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

cherche de micro-olganismes indicateus d'une contamination des ea

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100.0 %

Maximum: 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 mi

Eau de bonne aualité.

Exprimée par le TH en degrés français - teneur en Dureté totale (TH) calcium et magnésium dans l'ea

12 valeurs mesurées : mini. : 8,90 °F - maxi. : 15,20 °F - moyenne | 10,04 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Orgo-element present naturellement dans l'eau et participant. à dose maderée, à la prévention des cares dentaires.

4 valeurs mesurées : mini.: 0,00 mg/L = maxi.: 0,15 mg/L = moyenne : 0,04 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des protiques agricoles, des rejets domestiques et industrie

12 valeurs mesurées : mini. : 3,4 mg/L - maxi. : 10,1 mg/L - moyenne : 6,0 mg/L

Limites de qualité: mini.: aucune maxi.: 50 ma/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour déliherber

4 valeurs mesurées mini.: 0,00 μg/l - maxi.: 0,03 μg/l - moyenne: 0,02 μg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres paramètres para

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants.

La modification de la filière de traitement est en cours pour améliorer ces résultats.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos analisations sont en plomb, purgez vos conduites vant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

31 vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, sianaiez le à votre distributeur d'eau.

ጩ bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. 🗓 a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet wny.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le internet <u>www.eaupotable.sante.gouv.fr</u> qui met à votre disposition les derniers résultats d'ahalyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier 20 Rue Aristide Briand CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex tel: 04 63 07 40 11 ars-at03-risques-sanitaires@ars.sante.fr





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution **RESEAU SAINT-VICTOR**

Bilan 2014

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par le mélange de 8 captages, en nappe d'accompagnement du Cher, situés sur la commune de :

SAINT-VICTOR

Autorisation par arrêté préfectoral du 05/12/1983

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

SAINT-VICTOR - SAINT-VICTOR

Traitement physico-chimique simple et désinfection

Bactériologie

Recheiche de micro-organismes indicateus d'une conformation des equi

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 92.9 %

Maximum: 1 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau présentant ponctuellement des contaminations bactériologiques.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

3 valeurs mesurées : mini. 7,20 °F - maxi. : 9,50 °F = moyenne : 8,60 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'éau et participant, à

dose modelée, à la prévention des cories denfaire

2 valeurs mesurées : mini. : 0,28 mg/L - maxi. : 0,33 mg/L - moyenne : 0,30 mg/L

Limites de qualité: mini.: aucune maxi.: 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des protiques ogricoles, des rejets domestiques et industriels

4 valeurs mesurées : mini. : 3,6 mg/L - maxi. : 7,2 mg/L - moyenne : 5,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de ploduits utilisés pour protéger les récettes ou

2 valeurs mesurées : mini. : 0,01 µg/l - maxi. : 0,03 µg/l - moyenne : 0,02 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µa/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres Paramètres paramètics permetrant devaluer le fonctionnement du

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations. Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total, et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos palisations sont en plomb, purgez vos conduites ant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



nsommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

📑 vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

📞 bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Da été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet <u>ars.auvergne.sante.fr</u> sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le internet <u>www.eaupotable.sante.gouv.fr</u> qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier 20 Rue Aristide Briand CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex tel: 04 63 07 40 11

ars-at03-risques-sanitaires@ars.sante.fr





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution **RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER**

Bilan 2014 ====

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

⇒ BARRAGE DE SIDIAILLES - SIDIAILLES

Autorisé par arrêté préfectoral du 12/07/2013

PRAT - LE CHER - TEILLET-ARGENTY

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2013

Traitements

Votre eau est traitée par la station de :

PRAT - TEILLET-ARGENTY

Traitement complet - eaux de surface

◆ TRAITEMENT SIDIAILLES - SIDIAILLES

Traitement complet - eaux de surface





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites rvant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Bi vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

a saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Bactériologie

Rechelone de morp a ganismes maicateurs d'une

Pourcentage de conformité des 55 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum: 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne aualité.

Dureté totale (TH) Exprimée par le TH en den et trançais : teneur en calcium et magnésium dans l'eau

17 valeurs mesurées : mini. : 8,00 °F - maxi. : 18,08 °F - moyenne : 15,22 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dase modérée, à la prévention des casés dentaires.

5 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L = maxi. : 0,13 mg/L - moyenne : 0,07 mg/L

Limites de qualité : mini, ; aucune maxi, : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricules des lejets domestiques et industrieu

17 valeurs mesurées : mini. : 3,1 mg/L - maxi. : 14,2 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Residus de produits utilisés pout proteger les récolles

6 valeurs mesurées ; mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,04 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres paramètres paramètés parametrant al avaluer le forcetionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

La mise en route de la nouvelle filière de traitement en mars 2014 a permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée. Toutefois, pour les paramètres Carbone Organique Total et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont toujours pas satisfaisants : des ajustements du traitement sont nécessaires.

COMPUSION

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.

🗫 bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. 🛮 🗖 été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier 20 Rue Aristide Briand CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex tel: 04 63 07 40 11

ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX - SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

ANNEE 2014

		BAC	BACTERIOLOGIE	OGIE					CH	CHIMIE			
NOM DE L'INSTALLATION	Nbre ANALYSES PRISES EN	Limites de qualité	e qualité	Référes qua	Références de qualité	Nbre ANALYSES PRISES EN	Limites	Limites de qualité	Référence	Références de qualité	TENEUR	L	EVOLUTION par rapport à
	COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% résultats non conformes	COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% résultats non conformes		Nbre ANALYSES R:% résultats NON CONF.	(en mg/l)	(en mg/l)	l'année précédente
STATION DE SAINT- VICTOR	5	1	20%	1	20 %	. 2	0	%0	4	80%		5,10	11
RESEAU SAINT. VICTOR	6	0	%0	0	%0	6	0	%0	2	22%	0,12		
RESEAU PRAT	38	0	%0	5	13%	38	0	%0	2	5%	0,40 *	* 08'9	П
RESEAU MONTLUCON	6	0	0%0	0	%0	6	0	%0	-	11%	1,20 *	6,20 *	7

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie"
 proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres :
 paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates:

Légende

Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l; > 5 mg/l)

Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l; > 5 mg/l)

Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentées par ce résea

R= Nbre analyses non conformes x 100 Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5: Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70: Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables